

LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BENIN

50 ème année - numéro 656

14 JUIN 1996 - 150 Francs CFA

SOS : LES PRISONS BÉNINOISES SE MEURENT. QUE FAIRE...

(Lire nos informations en pages 6 et 7)

À QUI PROFITE L'HÔTEL DE LA PLAGE ?

(Lire nos informations à la page 3)

LIBERIA : LE CONFLIT DU SIÈCLE PASSÉ

(Lire nos informations à la page 10)

LE SORT DES SEPT MOINES DE NOTRE-DAME DE L'ATLAS, EXÉCUTÉS EN ALGÉRIE, A CONSTERNÉ L'ÉGLISE ET LE MONDE

QUE RETENTISSE LA VOIX DE NOS MARTYRS ET S'ÉLÈVE LEUR CRI D'AMOUR ET DE FOI !



De gauche à droite, les Frères Christophe, Michel, Luc, Bruno, Christian (Supérieur), Célestin (Assassiné), Philippe, Amédée, Jean de La Croix et Jean-Pierre (à l'étage ni victimes). Le Frère Paul, enlevé et assassiné, est absent de la photo. Leur tragique sort sera abordé dans notre prochaine livraison.



"AIMEZ, MAIS SOYEZ INTRANSIGEANTS LORSQU'IL S'AGIT DE DÉFENDRE LA VÉRITÉ"

Vous les jeunes, vous me demandez comment il est possible, aujourd'hui, de vivre en chrétiens dans un contexte qui semble être dominé par

une culture du doute, du désespoir et de la mort, avec les conséquences inévitables, que vous connaissez bien, de vide intérieur et d'indifférence qui l'accompagnent.

Très chers amis, le Seigneur Jésus a prié pour nous, afin que nous soyons "dans" le monde, mais non pas "du" monde. Cela signifie que la foi, rendue toujours plus personnelle, libre et solide, place le croyant en condition de ramener, même à contre-courant et d'affronter le risque d'être parfois incompris et même tournée en dérision. Il ne faut pas avoir peur de cela. Efforcez-vous d'aimer également ceux qui peuvent vous sembler des ennemis; mais soyez intransigeants lorsqu'il s'agit de défendre la vérité.

Soyez ensuite convaincus de la valeur que revêt la foi chrétienne pour la cité terrestre. Adhérer au Christ ne signifie pas étouffer les vertus humaines authentiques, mais plutôt les purifier et les exalter. Plus vous serez chrétiens, plus vous serez véritablement humains.

Pour que cette attitude soit significative dans un environnement hostile, il est en outre nécessaire de demeurer unis. Dieu ne nous sauve pas seuls mais comme son peuple. Dans un monde qui tend à l'individualisme, il faut découvrir et goûter profondément le sens d'appartenance à l'Église. Je pense à l'Église universelle; mais je pense également à sa concrétisation dans l'Église particulière (cf. *Lumen gentium*, n° 23). Soyez fiers de vos communautés. Le Christ est présent dans chacune d'elles. Rassemblez-vous autour de Lui, pour devenir les pierres vivantes de son Église (cf. *IP 2, 5*).

La communauté à laquelle vous appartenez vous protège, et surtout vous prépare à la mission que vous êtes appelés à accomplir dans le monde. Elle aussi a besoin de vous, de votre générosité et de votre audace, pour être vivante et active dans le monde d'aujourd'hui. Pour être jeune ! Soyez l'Église jeune ! Avez-vous déjà vu un jeune de deux mille ans ? C'est l'Église ! Elle est toujours jeune, elle est toujours belle, toujours vivante, toujours attrayante, et toujours exigeante; souvent, elle est

attaquée, on lui impose des obstacles, mais elle est toujours elle-même, cette Église; ce que je dis, c'est saint Paul qui le dit! (...)

Je vous exhorte, amis jeunes, à vous insérer dans la société comme ferment qui transforme silencieusement les hommes. Faites en sorte que vos pensées et vos actions soient cohérentes avec la foi que vous professez et faites naître des communautés, inspirées par l'Évangile dans l'interprétation authentique qu'en donne l'Église.

Aujourd'hui, les croyants, et particulièrement les jeunes, ont un devoir urgent à accomplir. Leur devoir est de préserver le sourire du monde : d'un monde parfois en colère, déçu, ou qui s'ennuie, qui a besoin de rencontrer des personnes joyeuses, souriantes et ayant un avenir. (...)

Côme, le 05 mai 1996
Jean-Paul
au cours de sa visite pastorale

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

FETE DES 75 ANS DE L'ASSOCIATION "NONVITCHA" A GRAND-POPO

LE DIMANCHE 26 MAI 1996

Le dimanche 26 mai 1996, fête de la Pentecôte est aussi fête de «Nonvitcha» pour les originaires de Grand-Popo (Mono)

A l'instar de toute organisation, l'Association «Nonvitcha» créée en 1921 par le feu Gnansounou Akpa fait son petit bonhomme de chemin. Fêté avec ferveur, son 75ème anniversaire a permis aux filles et fils de la localité et de la diaspora de réfléchir sur les problèmes de leur village.

Déjà la veille, le samedi 25 mai 1996, il y a eu messes à l'intention des défunt de l'association, visite aux domiciles des anciens présidents de Nonvitcha, conférences données par les professeurs A. Félix Irko et Toussaint Tchitchi au Collège d'enseignement général de la localité sur les thèmes : l'histoire du royaume Xwlah et les pérégrinations du peuple Xwlah à travers l'histoire, match de football qui a opposé deux équipes locales, retraite aux flambeaux, 21 coups de canon tirés à Hounoukoué-plage, théâtre, bal populaire, etc.

Le clou de la fête a été le culte d'action de grâces dont la célébration a commencé à 10 h 30 au temple pro-testant méthodiste et la grande messe dite le même jour et à la même heure, en l'église Saint-Joseph de Grand-Popo. Celle-ci a été présidée par S. Exc. Mgr. Robert Sastre, Évêque de Lokossa, fils du territoire, entouré des Pères Pierre Houmkpé et Toussaint Dossa, respectivement curé et vicaire de ladite paroisse. Cette messe a vu, entre autres, la participation du roi de la localité, Mété-Ahoussou VIII, du président de l'association «Nonvitcha», M. André Houngangbé, de son vice-président M. René Mégigno Dossa, de trois anciens ministres originaires de la localité, MM. Isidore Amoussou, Robert Dossa et Aurélien Houssou ainsi que d'une grande foule de fidèles composée d'adultes, de jeunes et de petits-enfants. Un tissu (uniforme) choisi pour la circonstance a été porté par la majorité des populations et ce, selon le style propre reconnu aux Monolais en général et au Xwlah en particulier à savoir : une chemise, une culotte, un paire de chaussures traditionnelles avec un grand pagne que certains laissent à dessin traîner par terre et le tout surplombé par une serviette au cou pour s'essuyer le visage. Bref, le décor ainsi bien planté a rendu la fête belle, fraternelle et agréable.

Mgr Sastre, dans son homélie de circonstance a eu raison d'affirmer : «Nous sommes réunis ici, au nom de la fraternité c'est-à-dire, au nom de Nonvitcha». Après avoir fait observer une minute de silence en mémoire des anciens membres de l'association rappelés à Dieu et de tous les défunt de Grand-Popo, il a procédé à un émouvant plaidoyer en faveur du développement du Bénin en général et de la localité Xwlah en particulier. Et Mgr. Sastre

d'ajouter : «efforçons-nous de faire découvrir notre localité à nos jeunes et à nos enfants. Car on aime mieux ce que l'on connaît. Ne faisons donc pas simplement de nos villages des lieux de repos, de détent, de week-end ou encore de retraite où l'on va seulement passer quelques jours. Prenons l'exemple sur le Christ. De ses 33 ans de vie terrestre, il l'a utilisé que 3 pour l'annonce de l'Évangile. Pendant les 30 autres, il a surtout travaillé durablement à la construction et au progrès de l'humanité. Faisons aussi de même pour nos villages et campagnes. Que chacun puisse prendre, affirmer avec fierté et partager avec parents et amis que son village est le plus beau village, que son pays, le Bénin, est le plus beau pays du monde ; car c'est là qu'il a plu au Seigneur de lui donner la vie : ce faisant, notre village sera développé ainsi que notre pays».

La messe de ce 75ème anniversaire de l'Association «Nonvitcha» a permis aux participants, en union avec le prélat, de remercier le Seigneur pour la grâce de réconciliation qu'il leur donne de bénéficier tous les ans à travers cette fête, occasion pour eux de célébrer la paix. Ils ont également prié pour les enfants et les jeunes venus très nombreux à la fête afin que ce qu'ils apprennent à cette occasion leur soit profitable et leur ouvre un avenir radieux. La célébration du 75ème anniversaire de «Nonvitcha» doublé de la fête de Pentecôte cette année, a enfin été pour l'Évêque de Lokossa, un moment pour prier le Maître de la moisson, de choisir à Xwlah beaucoup d'ouvriers pour sa vigne.

La fête s'est poursuivie tard dans la soirée par des agapes fraternelles et des réjouissances populaires très animées aussi bien à la plage que dans les différentes concessions de la localité.

La joie ! Oui, la joie ! Elle était vraiment de la partie.

Et de nouveau, le rendez-vous est pris pour l'an 1997.

Guy Dossou-Yovo

"LA CROIX DU BENIN"

Rédaction et Abonnements

"LA CROIX DU BENIN"
B.P. 105 - Tel. (229) 32-11-19
COTONOU

(République du Bénin)

Compte :

C.C.P. 12-76
C O T O N O U

Directeur de Publication

BARTHÉLEMY
ASSOCBA CAKPO

Dépôt légal n° 807

Tirage : 5.000 exemplaires

Nous remercions tout spécialement les personnes qui souscrivent un

Abonnement de Soutien 3000 à 8000 F CFA (90 à 90 FF)

Abonnement de Bienfaiteur 10.000 à 15.000 F CFA (100 à 150 FF)

Abonnement d'Amis 20.000 F CFA et plus (200 FF)

Changement d'adresse 100 F CFA

TARIFS D'ABONNEMENTS PAR AVION

- Bénin 3.720 F CFA

- Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal et Togo 4.000 F CFA

- Gambie, Tchad, Congo (Brazza), Cameroun et R.C.A. 5.760 F CFA

- France 5.760 F CFA

- Nigeria, Gambie, Ghana, Liberia et Sierra Leone 7.560 F CFA

- Kimbala (Zaïre) 9.000 F CFA

- Kenya, Ouganda, Tanzanie et Rwanda 12.000 F CFA

- U.S.A. 9.480 F CFA 94,40 FF

- Amérique (Nord, Centrale, Sud) 10.200 F CFA 102,00 FF

- Europe (Italie, Allemagne Fédérale, R.F.A., Belgique, Espagne, Portugal, Suisse, Royaume-Uni et Norvège) 8.520 F CFA 85,20 FF

- Canada 10.200 F CFA 102,00 FF

- Chine 12.600 F CFA 126,00 FF

IMPRIMERIE NOTRE-DAME - TÉL. (229) 32-12-07 — COTONOU (REPUBLIQUE DU BENIN)

LA COMMUNAUTE CHRETIENNE DE SAVE CELEBRE SA FETE PATRONALE

Depuis l'érection du Diocèse de Dassa-Zoumé, c'est la première fois que les chrétiens de Savé organisent une fête patronale. En effet, la fête de Saint Joseph, prévu pour le 19 mars 1996, a été reportée au 14 avril dernier.

Dès la veille, par un défilé animé, les chrétiens ont sillonné presque toute la ville de Savé pour implorer la miséricorde divine et l'assistance de Saint Joseph sur leur terre et leur communauté.

Le lendemain dès 8 h, l'intérieur de la grande clôture entourant l'église grouillait de monde; presque toute la communauté chrétienne est au rendez-vous, attendant l'arrivée de son Pasteur, Son Excellence Monseigneur Antoine Ganyé. Soudain, un vrombissement se fait entendre au loin; une voiture aux vitres teintées pénètre bientôt dans l'enceinte de la paroisse.

Installation du comité préparatoire pour la Conférence économique nationale

Le jeudi 30 mai 1996, le Chef de l'Etat, le Général Mathieu Kérékou a installé au Palais de la République un comité de neuf membres.

Ce comité a en charge de faire l'état des lieux des problèmes économiques du Bénin et de proposer des approches de solutions dans la perspective de l'organisation d'une Conférence économique nationale.

Présidé par M. Albert Tévéodjé, ministre du Plan, de la Réforme administrative et de la Promotion de l'Emploi, ce comité devra, selon le Président Kérékou, constituer un cadre de concertation des représentants de toutes les couches et catégories socio-professionnelles pour débattre ensemble, «de façon responsable et constructive» de toutes les questions économiques, afin, a-t-il précisé, de réaliser un consensus national sur l'orientation du développement.

tôt dans l'enceinte de la paroisse. C'est l'Évêque. Quelques chrétiens accourent à la voiture pour saluer leur Pasteur dans la foi. Sans trop attendre, l'Évêque rejoint la sacristie.

Cinq minutes plus tard, commencent à retentir les chants de procession magnifiquement exécutés par la chorale yoruba. Une majestueuse procession s'élance, ouverte par les enfants de chœur revêtus de leurs plus beaux atours; les Pères Léonard Tchoboe et Benjamin Adéyé respectivement curé et vicaire de la paroisse et l'Évêque ferment la marche. C'est à ce dernier que revient l'insigne honneur de présider la célébration eucharistique. Le majestueux cortège prend bientôt place dans la grande église devenue petite pour la circonstance. La messe prévue pour 9 heures venait de commencer. Une foule considérable s'est débrouillée à l'entrée et surtout sous les tentes dressées autour de l'église.

Après l'allocution d'accueil adressée à l'Évêque par le curé, la messe, comme l'ordinaire, a commencé. Dans son homélie, le prélat a invité les chrétiens à l'unité et à l'engagement de chacun pour la bonne marche de leur communauté. Il a par la même occasion, interpellé les jeunes pour leur rappeler qu'ils doivent se manifester pour s'engager réellement dans la vie éternelle.

La messe se poursuit, ponctuée par les plus beaux chants religieux d'une communauté en liesse. Elles s'achèvent par la bénédiction solennelle donnée en latin par Son Excellence. Il était environ 13 h 30. Tous les fidèles sont alors rentrés chez eux sous cette chaleur ardente d'un début d'après-midi d'avril. Le rassemblement dans l'après-midi a lieu à 14 h 30 au sein de la maison des religieuses.

Une foule importante était présente à cette occasion. Après la restauration fraternelle, plusieurs groupes se forment pour des animations diverses. Nous notons la forte présence des jeunes filles et jeunes gens du MADEB (Mouvement d'Apostolat des Enfants du Bénin) qui accordaient le son de leur paume au rythme des chants et tam-tams. D'un côté, le groupe culturel AGBADJA se faisait remarquer et rassemblait autour de lui assez de monde; de l'autre, les jeux d'agbada et de gobi manifestaient au rythme du traditionnel «Guinguine» que nous étions en pays yoruba. Cette ambiance de joie s'est prolongée jusqu'au crépuscule. Avec la disparition progressive du soleil, on assiste aussi à la dispersion par vagues successives des habitants vers leur demeure respective. La journée venait ainsi de prendre fin. Nous remercions et félicitons les scouts catholiques qui ont fait régner l'harmonie et la sécurité durant toute la journée.

La fête patronale de cette année a revêtu un cachet particulier. Elle a permis aux chrétiens de Savé de réfléchir en vue de maintenir le dynamisme de leur foi. Daigne le Seigneur les y aider.

André Houngbédji
Alain Chauvel
Séminaire Saint-Paul de Djama

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

À QUI

A cette innocente question, n'importe quel Béninois pourrait immédiatement apporter réponse. En tout cas, ce n'est pas l'État béninois du Renouveau démocratique. Comme ce ne fut pas l'État béninois révolutionnaire. Cet État-ci, il convient de le rappeler, avait, du jour au lendemain, et à la surprise générale, fait investir, en août 1974, l'hôtel de la plage, par des hommes armés, pour en expulser ses légitimes propriétaires, les époux FERRE. Ceux-ci n'avaient eu que le temps de prendre quelques effets personnels pour aller se réfugier chez des amis, en attendant de prendre leur billet d'avion et partir par le premier vol pour la France.

On venait de leur notifier que l'État béninois révolutionnaire "prenait en charge leur hôtel". On leur promit que des négociations interviendraient par la suite pour le rachat de cet établissement.

A grands frais, les époux FERRE firent confectionner un dossier en trente (30) exemplaires en vue desdites négociations. *Celles-ci n'eurent jamais lieu.*

L'hôtel de la plage, ainsi confisqué par l'État béninois révolutionnaire, fut confié à l'ONATHO (Office National du Tourisme et de l'Hôtellerie) créé le 20 septembre 1974 en remplacement de la SO DATOURISME pour gérer les établissements hôteliers "pris en charge" par l'État révolutionnaire.

Durant sa brève existence, cet office a réussi, on ne sait comment, à mobiliser des prêts de la BBD pour la somme faraïnuscienne de Deux milliards cent vingt cinq millions (2.125.000.000) de F cfa. Il a laissé à l'Etat béninois un solde principal de Trois cent trente cinq millions (335.000.000) de F cfa et des arriérés d'intérêt de Huit cent huit millions (808.000.000) de F cfa. Il soit en définitive, une dette de Un milliard cent quarante trois mille (1.143.000.000) de F cfa. Si l'on ajoute à ce solde de crédits le solde du découvert de Cent quatre vingt deux millions (182.000.000) de F cfa, il c'est une ardoise totale de Un milliard quatre cent vingt cinq millions (1.425.000.000) de F cfa que l'ONATU a laissée à l'Etat béninois et que devront payer les contribuables béninois. Ces conséquences de cet office ne furent jamais sanctionnées en la personne de ces différents responsables, ni par l'Etat béninois révolutionnaire qui n'en avait pas eu le temps avant la Conférence Nationale de février 1990 ni par l'Etat béninois de renouveau démocratique qui, jusqu'à ce jour, n'apparemment rien entrepris en cette direction.

Or ce sont ces mêmes responsables qui, après avoir provoqué la dissolution de l'ONATHO, ont trouvé les voies et moyens de conserver l'exploitation de l'HÔTEL DE LA PLAGE à leurs profits exclusifs.

La logique la plus élémentaire commande, cependant, qu'après avoir démontré leur incomptérence et leur médiocrité qui ont conduit à la déconfiture de l'ONATHO, ces fonctionnaires véreux et corrompus qui préfèrent se faire appeler "agents permanents de l'Etat", invitent honnêtement et loyalement les énou FERRI



PROFITE

morale ne devraient jamais être prises à défaut ?

On est en droit d'espérer que le Président KÉRÉKOU ne décevra pas la Nation béninoise et fera prendre, sans plus tarder, l'arrêté interministériel précisant les modalités de restitution de l'Hôtel de la plage à ses légitimes propriétaires. S'il plaît à ceux-ci de reprendre eux-mêmes l'exploitation de leur complexe hôtelier en professionnels, libre à eux d'en décider. S'ils veulent le vendre, c'est leur droit.

Mais si les personnes qui, dans l'ombre des précédents gouvernements de la République, s'activaient pour s'offrir l'Hôtel de la plage pour une bouchée de pain, sont véritablement intéressées par cet établissement, ses légitimes propriétaires seraient disposés à le leur céder pour une somme de **Deux milliards (2.000.000.000) de FCFA.** A discuter... bien entendu.

Les responsables politico-administratifs qui exploitent actuellement cet Hôtel n'ont aucune qualité ni aucune compétence pour procéder, d'une façon ou d'une autre, à sa vente, car ils ne sauraient ignorer que la vente du bien d'autrui est nulle et que le rachat prévu par l'Etat béninois révolutionnaire n'a jamais eu lieu.

rante cinq (45) ans à édifier ce complexe hôtelier, le premier en République du Bénin.

Qu'adviendrait-il alors de la moralisation de la vie publique qui conduit le Chef de l'État et les ministres de son gouvernement à faire la déclaration publique de

A la Conférence Nationale que le Président KÉREKOU avait eu le courage et la mérite honorable d'avoir convoquée, il avait été décidé de réparer les erreurs commises par le régime marxiste et de rendre leurs biens aux propriétaires spoliés. Effectivement, le Haut Conseil de la République (H.C.R), en exécution de cette décision, a voté la loi n° 028 du 09 octobre 1990 dont l'article 05 dispose exactement ce qui suit :
"l'amnistie, aux termes de la présente loi, donne lieu à restitution des biens saisis et en leur état actuel, sur requête du propriétaire bénéficiaire de l'amnistie ou de ses ayants droit..."

L'arrêté interministériel numéro 43 M/J /MISPAT/DC du 12 mars 1991 a alors admis les familles BARTOLI et FERRE parmi les spoliés bénéficiaires de cette loi d'amnistie. Il ne restait plus qu'à l'arrêté interministériel devant préciser les modalités de cette restitution. Cet arrêté n'a pas été fait jamais pris. Quels sont les responsables politico-administratifs qui ont eu l'audace et l'outrecuidance de défier la loi de la République ? Et à quelle fin ? Simon pouvait continuer d'exploiter cet établissement pour leur compte personnel, sans scrupule et sans vergogne, assuré de l'impuissance de la part du précédent pouvoir, lui-même empêtré dans ses corruptions, ses prévarications, sa gâterie, sa concussion, etc.

Le peuple béninois a sanctionné l'ancien Président de la République pour n'avoir pas appliqué et respecté la Constitution et les lois de la République.

Qu'en ce sera-t-il si ce même peuple souverain devait constater et observer que les changements radicaux souhaités et voulus par lui ne sont pas apportés par le gouvernement de la République formé d'un arétopage de Hauts cadres intégrés à une Nation dont la compétence et la probité

sation de la vie publique en République du Bénin?

J V. FELIHO

LES INTERDITS TRADITIONNELS, COMME CHEMIN D'INCULTURATION

Est-il possible de faire des interdits traditionnels un chemin d'inculturation? C'est ce qu'a fait découvrir à la huitième promotion de propédeutes le prolongement de l'effort de recherche et de réflexion entrepris depuis plusieurs années par ce séminaire. Cet effort vise la saisie en profondeur du message chrétien par l'homme noir à partir de sa culture. En amont de la réalisation d'un tel projet, et comme sa condition de possibilité se trouve la descente méthodique en équipe missionnaire dans les réalités culturelles de nos communautés et avec ces communautés. C'est cette exigence qui nous a conduits à la découverte des interdits — en l'occurrence l'interdit du porc — à Hlanxou. Rien de plus banal si l'on s'en tient à la matérialité du fait. Quelle richesse pourtant si l'on remonte au récit fondateur !

UN RÉCIT FONDATEUR PASSIONNANT

Nous sommes à la Cour royale d'Abomey au temps du roi Ganyé-Hessou. Au nombre des princes se trouvait un favori dans la personne de Tsou. Mais ce dernier était atteint de la lèpre qui lui barrait définitivement la voie d'accès au trône. Il en eut un ressentiment intérieur mêlé de la honte que suscite cette maladie, ce qui a fait d'entamer son sens de vie communautaire et d'éteindre son désir de vivre à la Cour royale. C'est l'exil volontaire ou plutôt l'errance. Après ce départ, sa première destination fut Tindji où il s'éprit d'une jeune fille. Les parents de la jeune fille s'opposaient à son désir, étant donné son incapacité à leur rendre les immenses services qui étaient faits de dot. Mécontent de ce traitement discriminatoire, il entreprit de bouleverser l'ordre cosmique et humain par des sortilèges.

Informés de l'origine de leur trouble par le «Fâ», les habitants de Tindji déclarent de lui accorder leur fille en mariage pour avoir la paix. La tradition raconte qu'il se serait moqué d'eux en disant: «Miton hwén» (Vous me faites rire!) et qu'il en aurait fait le nom de sa femme. De leur union naquit un seul enfant: Hlanxou «kôdo daxò ma si xwe dokpô, vi elô, nu dê na wêê ñ» (Le grand trou qui a fourni la terre de barre pour la construction peut être comblé dans l'espace d'un an; cet enfant ne sera victime d'aucun malheur). En effet, sa première toilette eut lieu dans le grand trou «Kôdo» avec une lotion magique dont l'un des constituants est la tête du porc qui devint un interdit pour l'enfant. Cette lotion magique devait prévenir l'enfant contre toute maladie, y compris la lèpre et lui garantir le bonheur pour tous les jours de sa vie.

Insatisfait des résultats des soins qu'il suivait à Tindji, Tsou partit pour Canata où il contracta un second mariage qui fut infructueux. Reprenant son bâton de pèlerin, il se rendit à Hlanxou après un bref séjour à Seyizankpa. A Hlanxou, le prince Tsou fut bien accueilli et intégré. Tsou devint Tsou-Hlan et son fils Hlanxou donnèrent leur nom: Hlan (han-lan: viande de porc) à la rivière du village, une manière d'imprimer à l'histoire de ce lieu, la marque indélébile de leur séjour. Ils y sont d'ailleurs restés jusqu'au jour où, à en croire la tradition, suite à une prédiction de Tsou-Hlan, la terre se serait ouverte pour engloutir toute la famille. Alors, à la suite de Hlanxou, les habitants de Hlanxou ne

consomment pas la viande du porc jusqu'aujourd'hui. Celui qui, après avoir mangé de la viande de porc, irait se baigner dans la rivière ou boire de son eau, risquerait d'entraîner son asphyxie. C'est dire que le coupable devient cause de calamité publique. Pire que cela, la personne peut être victime d'un enfllement de tout le corps qui se soldé généralement par la mort. Le rachat est toutefois possible et doit passer par un rituel de sept cérémonies, combinées dissuasives pour tous les téméraires en sursis (de mort). Quelle leçon chrétienne pouvons-nous faire de ce récit ?

RELECTURE CHRÉTIENNE DE CE RÉCIT PAR UNE COMMUNAUTE ECCLESIALE EN MARCHE VERS LE JUBILE DE L'AN 2000

Ce récit a tout d'abord une vertu thérapeutique en ce qu'il libère la conscience des habitants de Hlanxou, chrétiens ou non, en leur révélant clairement les éléments de base qui ont généré les structures éthico-sociales qui les contraignent aujourd'hui. Entre autres structures, nous avons l'interdit que nous venons de rapporter. Quelle que soit la méthode d'analyse utilisée, on découvre que l'observation de cet interdit visait à garantir à Hlanxou une santé parfaite et le bonheur. Il est certainement hors de propos de balayer d'un revers de la main un tel interdit. Il fournit en effet, après réflexion, plusieurs pistes d'actions pastorales. Et c'est cette opportunité offerte par la culture que le «sillon Noir» a saisie pour opérer un discernement évangélique. Tout s'est déroulé au cours d'une cérémonie qui a eu pour cadre la station Sainte-Jeanne d'Arc de Hlanxou. C'était dans la matinée du Jeudi Saint de l'année 1996, jour où l'Eglise rappelle le lavement des pieds par Jésus et célèbre la nouvelle loi d'amour qu'il instaura à la même occasion.

UNE CÉRÉMONIE PROFONDÉMEN T INCULTURÉE

La cérémonie qui a commencé aux environs de 09 h a été présidée par l'Évêque d'Abomey, Son Excellence Monseigneur Lucien Monsi-Agboka, entouré des Révélés Pères Barthélémy Adoukonou, Pascal Guézodjé, Ange Houégbèlo, Toussaint Zouantangni et deux grands séminaristes, les Abbés Maximin Massi et Bienvenu Akodoh.

C'était en présence de toute la communauté chrétienne de Hlanxou, renforcée par les étudiants du Séminaire Propédeutique de Missiréti et les chefs traditionnels du village. L'un des points saillants de la cérémonie fut l'évocation de l'histoire de Tsou-Hlan et de l'origine de l'interdit du porc, suivie de l'écoute du chant de méditation qui exprime la conversion chrétienne d'une telle histoire. Ce chant de haute portée théologique et de belle facture musicale a commencé par montrer comment Satan exploite l'épreuve de la lèpre corporelle pour provoquer celle de l'âme qui sont la haine, la méchanceté, la vengeance et les rancunes que seule la mort arrête. Mais saisi dans les énergies de la Passion-Résurrection, ce cercle de violence se voit transformé en conversion et en apaisement grâce au salut apporté par l'Innocent victime de toute la violence du

(Lire la suite en page 10)

CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

LES RUINES DE KOBA DANS L'ATACORA AU XX^e SIECLE



Ruines de murs

épidémie de maladie du sommeil à Konkobiri subitement tombée en ruine, elle aussi.

Nous nous situons dans la réserve cynégétique de la Penjari où abonde le gibier dont se nourrissaient habituellement



Restes de pierres de construction



Meules et meulons



Mortier

ces populations. Les excès commis en matière de braconage par les habitants de Koba ont amené les agents forestiers à les chasser à plusieurs reprises de leur village que quelques-uns reviennent reconstruire après le départ de ces gardes. Ceux-ci lassés par le comportement récidiviste de ces Gurmancé ont fini par incendier le village il y a environ une décennie et pour prévenir toute tentative de reconstruction, ils y installèrent leur poste qui existe toujours. En souvenir de Konkobiri, ils lui donnèrent ce nom.

Koba détruit à plusieurs reprises, il n'en reste actuellement que des ruines composées, entre autres, de pans de murs, de vases de céramique entiers et en parfait état de conservation ou en tessons, des foyers culinaires, des objets de bois (mortiers et pilons...), des meules dormantes et quelques meulons, et, au milieu, les habitations des forestiers. Les images parlent...

CONCLUSION

Moins impressionnantes que celles de Konkobiri qui sont plus anciennes, les ruines de Koba ne sont pas moins dignes d'intérêt sur les cultures matérielles du groupe ethnique concerné. Modestes dans leur envergure, elles constituent une bonne base pour la reconstitution de l'histoire de cette localité éphémère, née et morte dans le courant du même siècle.

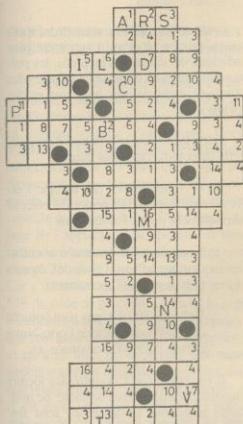
A. Félix IROKO

UN PEU DE DISTRACTION

GRILLE DU BENIN À DÉCODER

Dans la grille, les lettres ont été remplacées par des chiffres. Un même chiffre représente toujours la même lettre.

En vue de faciliter les recherches, quelques lettres décodées sont déjà inscrites dans la grille.

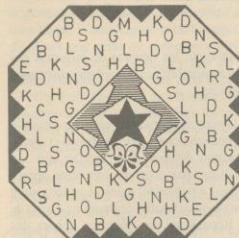


(Réponse en page 10)

OCTOGONE DES PLANÈTES

Dans cette grille se dissimule une planète. Pour la découvrir, rayez toutes les lettres qui sont inscrites 9 fois dans la

grille, puis repérez, une à une horizontalement dans un ordre logique, les 7 lettres constituant le mot-clé.



(Réponse en page 10)

ROUE MESSAGÈRE

"On engage sa propre responsabilité en faisant agir autre à sa place"

C'est le sens du message proverbial inscrit sur la roue. Pour le découvrir, partez d'une lettre et tournez vers la droite. Le tout est de trouver la lettre de départ.



(Réponse en page 10)

BONNE SANTÉ...

Vrai ou Faux ?

Boire beaucoup de thé est-il mauvais pour le cœur ?

Faux. Au contraire, une récente étude néerlandaise vient de démontrer que la consommation régulière et à long terme de thé noir peut limiter le risque de maladie cardio-vasculaire. Les agents responsables de cette protection sont les flavonoïdes, des antioxydants du LDL, le "mauvais cholestérol".

Pour démontrer les bienfaits du thé, les cher-

cheurs ont étudié durant quinze ans 552 hommes âgés de 50 à 69 ans. Conclusion : les hommes qui consommaient plus de 4,7 tasses de thé par jour avaient un risque d'attaque inférieur de 69% à celui des hommes qui en buvaient moins de 2,6 tasses.

Ces travaux viennent renforcer de multiples études réalisées ces dernières

Claire Viognier

Le thé vert aide à mincir

Pour obtenir le thé vert, les feuilles sont récoltées très jeunes et rapidement séchées et roulées. Elles n'ont pas subi de fermentation qui les transformerait en thé noir et modifierait leur composition. Le thé vert contient essentiellement des tanins et de la caféine qui augmente la sécrétion lipolytique (mange-graisse). De plus, il possède des propriétés diurétiques et stimulantes. Il faut noter que la caféine du thé vert n'a aucune répercussion sur le système nerveux et respecte ainsi le sommeil. Une étude récente effectuée auprès de femmes obèses a montré l'effet d'une consommation régulière de thé vert sur la perte de poids.

FAÇONS DE PARLER

DES MOTS ET DES FAUTES

Changer !

Ce verbe peut être la source de fautes de langage.

Ainsi **changer** s'emploie avec l'auxiliaire **avoir** pour exprimer l'action.

Mais pour exprimer l'état résultant de cette action il faut employer le verbe **être**.

On dira donc : **Depuis quelques années**, son caractère a **changé**...

Mais : attention ! ne le **brusquez pas**, son caractère est **changé**.

D'autre part, au sens de transformer, le verbe **changer** se construit avec la préposition **en** : l'eau se **change en glace** sous l'action du froid.

Enfin, si le verbe **changer** est employé dans le sens de "changer de vêtements", il faut employer la forme pronominale : se **changer**... Il pleuvait. Je suis rentré chez moi pour me **changer**.

POUR BIEN PARLER

Ne dites surtout pas : "Cela ne lui regarde pas".

Mais :

Cela ne le regarde pas. Le verbe regarde... ne veut un complément direct.

DES MOTS QUI SE RESSEMBLENT

Certains mots ont une prononciation voisine qui provoque parfois la confusion.

Ainsi : **conjuncture** et **conjecture**... à ne pas confondre.

La **conjuncture** est une situation qui résulte d'une rencontre de circonstances, souvent le point de départ d'une action politique ou économique.

On dira par exemple : la **conjuncture actuelle est favorable**... ou **défavorable**.

Quant à la **conjecture**, c'est une opinion établie sur des probabilités. Une conjecture c'est en quelque sorte une supposition. Et on peut se perdre en conjectures sur l'issue d'un événement.

POUR BIEN PARLER

Le nom **avatar** ne signifie pas comme certains le pensent : mésaventures ou accidents. Il ne faut donc pas dire dans le sens de "mésaventures" : "il a été arrivé de nombreux avatars"... mais tout simplement : **il a été arrivé de nombreuses mésaventures**.

Dans la religion hindoue, les avatars sont les réincarnations successives d'un dieu. Au sens figuré, le terme **avatar** signifie donc : métamorphose.

JEU DE MOTS

Ce mot de cinq lettres est un verbe qui permet d'imaginer de jolies choses.

Mises dans un ordre différent, ces cinq lettres du verbe deviennent transparentes.

Un verbe et un nom à trouver.

Réponse : **Rêver (RÉVER)** : faire de rêves éveillés ou endormis.

Verre (VERRE) : matière transparente.

* *

Au masculin, c'est tantôt un passage, tantôt un entourage ; et cela devient gluant au féminin.

Trois homonymes à trouver.

Réponses : **col (COL)** : passage entre deux montagnes

Col (CÔL) : partie de vêtement autour du cou.

Colle (COLLÉ) : matière gluante étendue entre deux objets pour les faire adhérer... de la colle !

DES MOTS ET LEUR HISTOIRE

Le nom mayonnaise

Aux Baléares, il existe le port de Mahon. De nombreux navigateurs ont connu cet endroit du monde dans la Méditerranée occidentale.

C'est ainsi que le duc de Richelieu (arrière-petit neveu du célèbre cardinal) y battit les Anglais en 1756. Le soir de la victoire, le duc demanda à son cuisinier de lui préparer quelque plat nouveau. Les ingrédients manquaient. Le cuisinier composa alors une sauce froide avec un jaune d'œuf battu dans l'huile et relevé avec du vinaigre.

Cette nouvelle sauce accompagna une viande et le duc se régala.

La mayonnaise de Mahon venait de naître. Très vite, elle fut appréciée des gourmets... et des gourmands et nommée mayonnaise.

POUR BIEN PARLER

Ne dites pas : "aller en bicyclette"

Mais :

Aller à bicyclette... on ne voyage pas "dans la bicyclette" comme on voyage "dans une voiture".

DES MOTS D'AUJOURD'HUI

En 1964, un mot nouveau est apparu : francophonie.

La francophonie c'est l'ensemble des pays et des régions où la langue française est soit langue officielle, soit langue véhiculaire, soit encore langue de culture.

Le nom francophonie a donné l'adjectif francophone. Est francophone un pays de langue française ou une personne ou une société dont la langue habituelle est le français.

POUR BIEN PARLER

Ne dites pas : "Toute la bande : Louis, Bernard, André, etc."

Et... (Et coetera) signifie le reste, et les autres choses, et non pas... les autres personnes.

Dites : Louis, Bernard, André et les autres.

Et... ne peut pas s'employer quand il s'agit de personnes.

SOCIÉTÉ

SOS : LES PRISONS BÉNINOISES SE MEURENT.
QUE FAIRE...

Murs fissurés, portes et fenêtres brisées, salles de sécurité qui n'ont de nom que salle de sécurité, sanitaires vétustes, garages sans « locataire », toitures rouillées et trouées, plafonds friables devenus des nids privilégiés des chauves souris, cellules trop exigües ayant pour corollaire la surpopulation, bref, lieux de détention vétustes, délabrés, exigus ne répondant en rien aux normes internationales qui conseillent entre autres une superficie de 2m² par détenu. Telles sont quelques-unes des caractéristiques générales des maisons d'arrêt en République du Bénin. Cette situation alarmante rend précaire la santé du bien de détenu exposé à toutes sortes de maladies contagieuses : elle hypothèque même l'avenir de certains d'entre eux. Une simple visite de nos maisons d'arrêt permet de relever une inqualifiable proscritivité — où règne le mélange des catégories — de femmes, d'enfants mineurs et d'adultes. L'administration pénitentiaire justifie son impuissance en raison des moyens pratiquement ridicules dont elle dispose.

La situation est d'autant plus préoccupante que dans le monde contemporain qu'est le nôtre, les prisons ne sauraient plus être perçues comme de simples lieux d'enfermement ; mais devraient plutôt préparer le détenu à sa réinsertion sociale. Le détenu en effet provient de la société. Il y retourne après son parcours judiciaire. Même de l'homme perdu et noyé dans le chaos des délinquants qu'est le détenu. L'opinion publique doit apprendre à respecter sa dignité. Tout en ayant des devoirs, le détenu, homme à part entière, a tout aussi bien des droits. Et cela est bien exprimé par le ministre de la Justice, de la législation et des droits de l'homme M. Ismael Tidjani Serpos quand il dit que les prisons doivent assurer leur fonction dans le respect de la dignité humaine qui comporte, entre autres, le droit aux soins médicaux, le droit à l'alimentation, le droit à l'éducation, le droit au sommeil.

C'est dans ce souci de la protection des Droits de l'Homme, notamment des droits des détenus de nos prisons que s'est tenu du 20 au 23 mai dernier, au Centre Paul VI de Cotonou, un séminaire sur « Le respect des Droits de l'Homme dans l'administration pénitentiaire au Bénin ». Organisé par le ministère de la Justice, de la législation et des droits de l'homme, et le programme d'assistance du centre pour les droits de l'homme des Nations unies en faveur du Bénin, ce séminaire a regroupé des procureurs de la République et présidents de tribunaux, des régisseurs de prisons, des spécialistes de droit pénal ainsi que des représentants d'organisations et d'associations de défense des droits de l'homme opérant en République du Bénin.

UNE SITUATION DÉGRADANTE

Tout le long dudit séminaire et à travers les diverses communications appuyées par des témoignages, les participants ont eu à découvrir ou à redécouvrir le vrai visage de la situation carcérale dans notre pays, plus de trente ans après l'indépendance.

A en croire M. Saroukou Amoussa, magistrat et Conseiller à la Cour d'Appel,

nos centres de détention, construits pour la plupart depuis la période coloniale et demeurés à l'état archaïque, sont assimilables à de simples concessions dans lesquelles sont entassés mineurs et majeurs (femmes et hommes). Si, à Cotonou et à Porto-Novo, les bâtiments sont tout de même réhabilités, à Ouidah, Abomey et Parakou, la réhabilitation est en cours, et les projets de construction à Lokossa, Natitingou et Kandi sont en cours de réalisation. La quasi totalité de ces prisons sont dépourvues de véhicules. Les matériels et fournitures de bureau sont presque inexistantes. Et que dire du personnel ?

Aux termes de l'article 23 du décret n° 092-08 du 22 janvier 1992 portant organisation, attributions et fonctionnement du ministère de la justice et de la législation, la direction de l'administration pénitentiaire et de l'éducation surveillée (DAPES) est chargée

— d'assurer de bonnes conditions de vie à toute personne détenu en prison ;

— de suivre les prisonniers durant l'exécution de leurs peines et de régler les problèmes se rapportant à leurs demandes de grâce, de réhabilitation et d'amnistie en collaboration avec les services des ministères chargés de la sécurité publique et des affaires sociales ;

— d'organiser et de contrôler l'utilisation rationnelle et la rééducation des détenus par la mise en œuvre progressive des moyens destinés à transformer les prisons en véritables centres de resocialisation.

Malheureusement, ces nobles objectifs ne sont pas réalisés en raison des maigres moyens mis à la disposition de cette direction. Le personnel de la DAPES se réduit à 5 ou 6 cadres et il n'existe aucun service extérieur de l'administration pénitentiaire centrale au niveau des départements.

L'insuffisance et la carence du personnel pénitentiaire lui-même ne sont plus à démontrer. Le régisseur, par exemple, un gradé de la gendarmerie est nommé auprès d'un établissement pénitentiaire par le ministre de la Justice. Il commande la brigade pénitentiaire et doit veiller à la légalité de la détention, surveiller l'exécution des marchés souscrits pour les diverses fournitures des prisons, tenir une comptabilité des espèces et matières. L'accomplissement de toutes ces tâches nécessite une certaine formation qui n'est généralement pas reçue nos régisseurs. De plus, le nombre de gardiens permanents prévus pour chaque maison d'arrêt est insuffisant. A la prison civile de Cotonou, par exemple, 13 agents seulement ont la responsabilité de garder près de 1300 détenus soit 1 gardien pour 100 détenus. A Porto-Novo, il y a 5 gardiens permanents pour 817 détenus. A Ouidah, pour 270 détenus, il y a 10 agents. A Abomey, les 645 détenus sont gardés par 9 agents. Quant à la prison de Parakou, les 278 détenus sont gardés par 5 agents. A Athié, 350 détenus sont gardés par 5 agents. A Kandi, la population carcérale de 220 détenus est gardée par 7 agents. A

Natitingou, les détenus de la prison qui sont au nombre de 190 sont surveillés par 4 gardiens.

Quant au personnel civil, sa situation est peu reluisante. Seule la prison civile de Cotonou dispose d'un greffier qui n'a d'ailleurs pas reçu une formation appropriée. Le personnel médical est inexistant dans la quasi totalité des maisons d'arrêt de la République du Bénin en dehors des prisons civiles de Cotonou et de Porto-Novo qui disposent chacune d'un infirmier mais dont les infirmeries sont dépourvues de médicaments essentiels. Les assistants sociaux sans moyens réels sont impuissants devant les cas sociaux qui se présentent à eux. Il en est de même pour la commission spéciale des prisons prévue dans le respect de chaque tribunal de première instance et qui est chargée de vérifier les conditions générales de vie des détenus.

Autant de difficultés dont les conséquences sont évidentes dans nos maisons d'arrêt.

INSUFFISANCE DE LOCAUX ET SURPOPULATION

Pendant que nos prisons regorgent de détenus, en majorité des prévenus, l'insuffisance des locaux est un problème aggravé par une surpopulation criarde. Et cela engendre des problèmes de santé, surtout lorsqu'on se rend compte de la sous-alimentation induite par le régime alimentaire imposé à la prison et du traitement des détenus dans ces conditions.

L'article 572 du code de procédure pénale prévoit que les condamnés à des peines privatives de liberté sont soumis au régime de l'emprisonnement collectif. Ainsi, ils sont répartis suivant leur sexe et les peines qu'ils ont à purger. La conséquence de ce régime est que les communications entre détenus étaient inévitables, de véritables associations de malfaiteurs se

constituent à l'intérieur de nos prisons à point d'arriver à organiser

— des mutineries ;

— des évasions ;

— des crimes qu'ils commettent après leur libération alors qu'il aurait été plus judicieux de séparer les inculpés, les prévenus, les accusés et même les mineurs criminels endurcis, des assassins et récidivistes.

Selon le magistrat Saroukou Amoussa, cette surpopulation à pour cause :

1^{er}) — l'insuffisance des locaux : l'effectif réel dépasse largement l'effectif normalement prévu. Par exemple :

* près de 1.300 détenus sont emmagasinés dans la Prison Civile de Cotonou, prévue pour 400 personnes ;

* plus de 800 détenus sont coincés dans la Prison Civile de Porto-Novo, prévue pour 300 personnes, etc.

Il en résulte que l'exiguité des locaux engendre des problèmes de santé : de multiples affections contagieuses sont épidémiques et sont à la base des cas de malades graves, voire de décès.

2^{me}) — L'effectif pléthorique des détenus est également dû aux détentions préventives de longue durée, résultant de lenteurs judiciaires. Par exemple, à la Prison Civile de Cotonou, à la date du 13 mai 1996, on compte pour 414 condamnés 820 prévenus dont 223 en flagrant délit et 597 à l'instruction. Toujours selon le magistrat Saroukou Amoussa, l'expérience carcérale vécue par les détenus les corrone et les incite à la récidive. De nos jours, les bandes de gangsters sont en majorité composées des repris de justice, c'est-à-dire des personnes qui ont encouru une condamnation au moins une fois.

Face à cette situation, la République du Bénin, tout au moins théoriquement,



La menuiserie de la prison de Brazzaville

Il n'est pas resté en marge de la tendance d'humanisation. A preuve: le décret 73-293 du 15 septembre 1973 portant régime pénitentiaire et le décret 78-161 modificatif du 23 juin 1978 constituent un arsenal juridique renforcé par le décret 85-288 du 23 juillet 1985 portant création d'une commission nationale permanente des prisons chargée du suivi, du fonctionnement des établissements pénitentiaires et du contrôle des conditions de détention.

DANS L'INNOVATION, LE RESPECT DES TEXTES EXISTANTS S'IMPOSE

Il devient impérieux, eu égard à l'aggravation de la situation carcérale, de s'efforcer à respecter les textes de lois pénales en vigueur assortis d'innovation. Ceci, d'autant que la tendance actuelle du régime pénitentiaire est à l'élimination des anciennes pratiques de neutralisation par contrainte. Dans ce contexte, il est d'importance capitale d'innover. Ainsi, l'institution du juge de l'application des peines est bien indiquée. Magistrat de son état, ce juge sera chargé de suivre l'exécution des peines. Car s'il est vrai qu'aux termes de l'article 578 du code de procédure pénale, le juge d'instruction et le procureur de la République sont aussi chargés de visiter les prisons et qu'à ce titre, un document technique appelé registre d'exécution des peines doit être tenu à jour par ces autorités judiciaires, il est aussi vrai que les multiples occupations de ces mêmes autorités ne leur permettent pas d'accomplir convenablement cette tâche. De plus, les greffiers, en nombre réduit, n'arrivent pas à transmettre les actes nécessaires aux tribunaux des lieux de naissance des condamnés, si bien que ceux-ci ont parfois leur casier judiciaire vierge, plusieurs mois après leur condamnation.

Il manque également des cadres pour le suivi des libérés définitifs, bien que l'article 6 du DPRP ait prévu la création d'un Comité bénévole, chargé de veiller sur la conduite des libérés conditionnels astreints à une mesure de contrôle et de leur rechercher un placement.

Contrairement aux dispositions de l'article 86 du DPRP, c'est le juge de l'application des peines qui présidera le comité d'assistance aux libérés en lieu et place du procureur de la République. A ce titre, il coordonne les activités des œuvres privées qui s'occupent de la resocialisation des délinquants. Et ce problème de la resocialisation est d'autant plus important que les nouvelles mesures d'exécution des peines, tournées vers l'avenir, ont pour souci principal, non plus l'élimination d'un coupable, mais partant du principe que tout homme, fût-il un criminel, étant récupérable, la préservation des chances de réadaptation sociale. Cette conception nouvelle vise plus à guérir qu'à punir et elle va parfois jusqu'à perdre tout caractère répressif: c'est le cas des mesures dites de rééducation dont la finalité est évidemment la réinsertion sociale des détenus.

UN MINIMUM DE CONDITIONS INDISPENSABLES

Sans nul doute, les besoins sont énormes. L'existence de textes pour le respect des Droits de l'Homme ne fait l'ombre

d'aucun doute, même s'il faut les compléter pour les adapter aux exigences de l'avenir. Mais le respect des textes passe incontestablement par la réunion d'un certain nombre de conditions auxquelles doit s'atteler l'Etat. L'ampleur de la tâche appelle d'ailleurs une prise de conscience réelle tant des décideurs politiques que de la collectivité pour œuvrer à la promotion et à l'effectivité des droits de l'homme dans nos administrations pénitentiaires. Il s'agira d'asseoir une politique pénitentiaire consistant en la création d'un corps spécialisé du personnel de l'administration pénitentiaire en opérant un recrutement judiciaire basé sur des critères spécifiques de sorte que tout agent évoluant dans ce corps y trouve avantage et stabilité de carrière. Pour le personnel déjà en place, une politique de recyclage et de formation continue serait d'une utilité capitale. Il faudrait sensibiliser tous les acteurs pénitentiaires à l'efficacité du fait que le prisonnier est un homme à part entière. Le travail psychologique prédisposerait ces personnes à ces tâches. Par ailleurs, il y a lieu de définir clairement le cadre juridique de l'intervention des ONG, et d'organiser leurs collaborations avec le personnel judiciaire et pénitentiaire.

Mais il est devenu urgent et impérieux d'engager des actions dans le court et le moyen terme. Ainsi, il est souhaitable que un médecin et un infirmier soient détachés auprès de chaque prison. Dans le cas contraire, que le ministre de la justice se mette en contact avec le ministre de la santé en vue de prendre un arrêté conjoint pour la mise en application de l'article 62 du décret n° 73-293 du 15 septembre 1973 portant régime pénitentiaire qui dispose: «le médecin-chef de la circonscription médicale est chargé de la surveillance sanitaire des prisons qui sont dans son ressort. Il visite les prisons au moins une fois par quinzaine et propose les mesures d'un assainissement nécessaire. Tout détenu doit faire l'objet d'une visite médicale systématique lors de son incarcération, les actes médicaux ordonnés par le médecin-chef lors de l'hospitalisation sont gratuits».

En ce qui concerne la santé des détenus, l'Etat devra revoir le budget des prévisions en médicaments et celui de l'alimentation pour un relèvement du taux journalier de la nourriture qui stagne actuellement de 150 francs par détenu. Dans toutes les prisons, on assiste en effet au phénomène de malnutrition et cela entraîne en conséquence et selon le magistrat Félicité Talon-Ahouandogo «la fragilisation de l'état de santé des détenus et mensuellement des cas de décès dans toutes les maisons d'arrêt et les prisons civiles». C'est à croire, selon le magistrat, «que les Etats africains dont le Bénin, parties aux différents traités pour les avoir ratifiés, ne savent pas vraiment ce en quoi ils s'impliquent par l'acte de ratification et la portée des responsabilités qui deviennent les leurs quand ils crient "Etat de Droit et de Démocratie" sauvegardant les droits fondamentaux des hommes et imposant par là des devoirs au citoyen.

Il serait indiqué que dans ces conditions et dans le cadre des droits nationaux et des normes internationales relatives aux droits de l'homme soient prises des dispositions générales interdisant rigoureusement le surpeuplement permanent ou prolongé des établissements pénitentiaires :

— en repensant la politique de logement au sein des prisons;

— en faisant cesser au sein des prisons les traitements de faveur accordés à certains détenus en fonction de leur situation de torture qui relève d'une logique contraire à l'esprit de l'article 7 de la déclaration universelle des droits de l'homme;

— en réduisant la durée des peines;

— en remplaçant certaines peines par des mesures alternatives;

— en accordant régulièrement les mesures de liberté provisoire au sens de l'article 9 du pacte international relatif aux droits civils et politiques selon lesquels la détention de personnes qui attendent de passer en jugement ne doit pas être de règle. Les mêmes dispositions sont reprises par l'article 118 du code de procédure pénale au Bénin.

ration conditionnelle, sur les remises de peine, sur les grâces présidentielles;

2 — d'instruire le responsable de l'administration pénitentiaire en vue de la création des quartiers pour les différentes catégories de prisonniers à savoir: femmes, femmes avec enfants, mineurs et adultes;

3 — de rendre fonctionnel pour les mineurs le Centre de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence d'Agblangandan;

4 — de dynamiser l'Inspection générale des services judiciaires aux fins que les acteurs judiciaires ne soient pas sans contrôle;

5 — d'actualiser le texte qui crée la commission spéciale des prisons aux fins de mettre ce texte en application;

6 — d'inciter les magistrats au respect des règles de forme et de fond;

7 — d'inviter les magistrats à éviter au tant que possible les lenteurs procédurales (renvois abusifs et dilatoires) qui influent de façon négative sur le surpeuplement des prisons et prolongent la durée des détentions préventives, traumatisent et torturent;

8 — d'inviter les magistrats à adopter une politique de poursuite qui tienne compte des capacités réelles d'accueil des prisons;

9 — enfin et surtout il faut sensibiliser l'opinion publique qui ne supporte pas l'application de la politique de régulation rationnelle des entrées et sorties des prisonniers et qui considère que l'application de cette politique est une faiblesse incitative à la commission des délits et des crimes. L'opinion publique considère sa tendance à la vindicte populaire comme une mesure compensatoire. Elle ne supporte pas non plus l'amélioration des conditions de vie des prisonniers et reste indifférente à tout ce qui a rapport aux conditions d'incarcération.

« Dans tous les cas, les droits des détenus, ne peuvent être protégés que si le respect des lois et des règlements qui les régissent est assuré et contrôlé. La prison exige donc, pour son bon fonctionnement, des budgets conséquents afin de permettre l'amélioration du fonctionnement du système pénitentiaire et la protection des droits des détenus. »

Il est tout aussi nécessaire et impérieux de construire d'autres bâtiments dans les prisons afin de régler un tant soit peu le problème de surpeuplement et surtout de promouvoir tant il est vrai que, selon un des spécialistes hors classe des questions de prévention du crime et de justice pénale, M. Kurt Nendek, le surpeuplement chronique ou prolongé suffit à réduire à néant tout effort entrepris pour harmoniser la vie carcérale. De plus, l'on doit prévoir dans le plan de construction de ces lieux de détention des ateliers d'apprentissage, un terrain de sport, une surface de jardinage, une infirmerie garnie, une cuisine, des lieux de culte. En plus de ces lieux de détention ordinaires (maisons d'arrêt et prisons), envisager la possibilité de construire des prisons de haute sécurité pour les détenus dangereux. Et l'on doit accélérer alors, dans ce cadre, la mise en œuvre du projet de construction de la prison ferme d'Adjarré-Houvè. A court terme, il faut envisager l'installation de téléphones dans toutes les prisons qu'il faut aussi doter en matériel roulant suffisant. Enfin il convient d'encourager le personnel par l'allocation d'une prime de risque.

MESURES TENANT AU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Il revient au ministère de la Justice, de la législation et des droits de l'homme

1 — de désengorger les prisons par la mise en application des textes sur la libé-

LA SATISFACTION DES BESOINS EXPRIMÉS EST INDISPENSABLE

En somme, la satisfaction des divers besoins exprimés est indispensable en vue d'une bonne application des textes. Car, ce qui fait toujours l'échec ou l'abandon des plus beaux textes que nous avons, c'est l'inexistence de support matériel à ces textes et le manque de volonté politique de la part des divers acteurs. Les conditions des détenus ne sauraient s'améliorer sans un minimum d'appui du Gouvernement aux divers besoins évalués. A cet effet, la nouvelle équipe du Président Kérékou a un rôle capital à jouer en innovant au besoin. Mais au-delà des seuls hommes politiques, chaque Béninois et chaque Béninoise, à sa place, doit participer au combat pour la défense réelle des droits de l'homme en République du Bénin. Le plus important consistera surtout à reconstruire de façon globale, la vision générale qui rejette systématiquement tout détenu. Car il convient surtout d'œuvrer en toute conscience à la rééducation et à la resocialisation de nos détenus. En aval, la République du Bénin y gagnera car cela devrait contribuer aussi à son développement.

Barthélémy Assogba Cakpo

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

FEUX CROISÉS SUR LE DIOCÈSE DE DJOUGOU UN AN APRÈS SON ÉRECTION

Le 28 juin 1995, le Pape Jean-Paul II érigeait le Diocèse de Djougou et nommait son premier Evêque en la personne de Son Excellence Monseigneur Paul Kuassivi Vieira. Celui-ci, conscient des nombreux enjeux que présente cette région fortement islamisée, travaillait d'arrache-pied depuis sa nomination en parfaite collaboration avec son clergé.

Nous entreprenons, un an après que ce Diocèse ait été porté sur les fonts baptismaux, d'écrire cet article, non pour élaborer un programme d'action à l'intention du nouvel Evêque, mais pour participer à la réflexion sur les problèmes pastoraux liés à l'évangélisation. Toutefois, puisqu'il n'est pas superflu de le faire, nous commencerons par une esquisse statistique du Diocèse.

TABLEAU SYNOPTIQUE DU DIOCÈSE

D'une superficie de 11.290 km² et d'une population de 400.000 habitants, le Diocèse de Djougou ne compte que 3,57% de chrétiens catholiques. Six (6) grandes routes partent de la ville de Djougou et font d'elle l'un des plus grands carrefours béninois. En dehors du Dendi qui est la langue de communication par excellence, on rencontre le Yom, le Lokpa, le Djamari, le Nagot, le Ani, etc. Les activités principales sont l'agriculture et le commerce. Le Diocèse compte cinq (5) paroisses dont la dernière est celle de Gabounga créée en décembre dernier par le nouvel Evêque. Cette infinité numérique des paroisses présage déjà du tableau que présente le Diocèse en matière de vocations à la vie religieuse et sacerdotale.

JEUNESSE ET VOCATION

Si le premier missionnaire, le Père Rublon de vénérée mémoire, et la communauté des Steurs Notre-Dame des Apôtres ont foulé le sol de Djougou il y a cinquante (50) ans, il est tout aussi surprenant de constater que malgré l'ardeur de ces messagers de la Bonne Nouvelle, les vocations sacerdotale et religieuse demeurent une denrée rare. En effet, le Diocèse ne compte que deux prêtres et quatre religieuses autochtones. Si nous nous inscrivons dans la logique du Pape Paul VI qui, à Kampala, a lancé cette exhortation: «Africains, vous êtes désormais vos propres missionnaires», cette situation ne peut que nous interroger et nous porter à la réflexion. S'il est vrai que la vocation est un don de Dieu, il est tout aussi incontestable que certaines conditions telles l'instruction, l'éducation chrétienne, une pastorale spécifique des jeunes favorisent son émergence. Une action vigoureuse doit donc être menée envers les jeunes afin qu'ils laissent s'embraser leur générosité pour se mettre au service de ce Diocèse très jeune mais plein d'avenir.

Conscient de ces différents enjeux, Monseigneur Paul Kuassivi Vieira a déjà fait de la jeunesse son cheval de bataille. En effet, à la messe de préminces épiscopales le 08 octobre 1995 en la cathédrale Sacré-Cœur de Djougou, il a lancé un vibrant appel aux jeunes pour qu'ils se consacrent au service de leurs frères. Cet appel a

retenti dans les cœurs, nous en sommes convaincus, comme une nouvelle Pentecôte. Et nous osons espérer que l'action de nos valeureux missionnaires pourra être renforcée dès les premières décennies du troisième millénaire par un presbytérat authentiquement autochtone. Aussi est-il urgent de promouvoir les écoles catholiques et surtout de redynamiser sur les paroisses les comités de vocation afin que les laïcs se sentent concernés — au premier plan d'ailleurs — par la formation et la vie de leurs prêtres. A côté de cette carence en vocation, d'autres problèmes existent et parmi ceux-ci, l'islam nous semble le plus à prioriser.

UN DIALOGUE FRANC ET SINCÈRE

Lorsqu'on se trouve dans cette région qui semble être le bastion de l'Islam au Bénin, on ne peut pas parler de l'évangélisation en méconnaissance du véritable défi que représente l'Islam. Cependant, cette pastorale ne sera lancée ni les armes à la main, ni la haine dans le cœur, mais bel et bien dans l'esprit du décret conciliaire *Nostra Aetate*. En effet, ce décret du concile qui a opéré dans l'Eglise catholique ce qu'il est convenu d'appeler l'aggiornamento, préconise le dialogue comme premier atout dans la communication avec les autres religions. Nous sommes loin comme vous le voyez, de Sokoto, de Taria (Nigeria) et de Khartoum (Soudan) où catholiques et musulmans cohabitent dans la méfiance ou au pire des cas s'entre-déchirent. Il s'agit ici, en conformité avec le décret conciliaire sus-cité, d'un dialogue franc et sincère, qui respecte l'autre dans sa différence. Monseigneur Paul Kuassivi Vieira ne s'y méprend nullement. Le jour même de son sacre, accompagné d'une forte délégation, il a rendu tout à tour visite au roi, à l'Imam et au prince Baparape, qui étaient d'ailleurs présents aux cérémonies de son sacre et de son intronisation. Cette initiative a connu un nouvel élan lorsque, le premier janvier 1996, il a échangé des souhaits de paix avec chacune de ces trois grandes figures musulmanes de la ville de Djougou. Le dialogue avec les musulmans n'est donc pas impossible, il est plein d'avvenir surtout quand on sait que le nouvel Evêque a des racines musulmanes. Rappelez-le, son grand-père est musulman. Il porte lui-même un nom musulman: Brahma. Dans l'interview qu'il a accordée à l'UCB (Union du clergé béninois) dans le «confitum», juste après sa nomination, il invitait tous les chrétiens de son Diocèse à mener une vie qui témoigne de l'amour du Christ et à prier avec insistante pour que s'amenuisent les incompréhensions avec les musulmans et qu'advienne à Djougou une ère où le prochain n'aura d'autre nom que celui de frère. Ce dialogue islamochrétien est plus qu'à l'ordre du jour pour une saine cohabitation dans la vérité en vue d'une bonne évangélisation.

L'INVASION DES SECTES

Aujourd'hui le phénomène n'est plus latent. De nombreux chrétiens désertent les rangs de l'Eglise catholique pour affluer vers les clubs religieux qui émergent tous azimuts. Des raisons aussi diverses que

variées expliquent cette désertion: maladie, insatisfaction, difficultés financières, honneurs, etc. Il serait inopportun que nous nous versions en condamnation plus ou moins fanatique devant ces cas de figures. Notre intention n'est donc pas de nous livrer à une croisade vile et sans fondement. Mais la probité intellectuelle nous oblige, au contraire, à nous interroger sur ces raisons qui nous paraissent des épiphénomènes. La véritable raison de cette inflation des sectes et clubs théosophico-religieux, réside dans le fait que le message évangélique reste pour la plupart du temps à fleur de peau. Il ne pénètre pas les méandres de nos vies. Il est donc tout à fait normal qu'au moindre coup de vent, la foi s'effondre comme un château de cartes. L'Evangile se doit donc de pénétrer les profondeurs de nos vies et de nos cultures. C'est la gageure de l'inculturation que chaque Diocèse doit s'efforcer à remporter en cette veille du troisième millénaire de notre ère.

INCULTURATION, UN PARI À GAGNER

Jésus est bien né d'une femme. Il était très imprégné de la culture de son peuple. Comme tous les garçons de son temps, il a été circoncis le huitième jour (*Luc 2, 21*) et présenté au temple le quarantième jour (*Luc 2, 22-24*). A l'âge de douze ans, il est monté à Jérusalem pour accompagner le pèlerinage des trois pèlerinages annuels au temple (*Luc 2, 41-50*). C'est de cette même façon que toute la Bible, comme aucun autre livre au monde, incarne et témoigne de la culture juive. Tous les enseignements de Jésus — même les paraboles qu'il utilisait si bien — étaient empruntes à cette culture. Jésus a donc été donné le premier à faire de l'inculturation le critère incontournable d'une évangélisation réussie.

Voilà en bref les bases scripturaires qui tiennent lieu de fondement théologique à l'inculturation, et qui font que de tous les temps et surtout en cette veille du jubilé de l'an 2000, le magistère de l'Eglise invite à travailler avec acharnement à la promotion de l'inculturation. Les Evêques africains l'ont réaffirmé avec force pendant le Synode spécial pour l'Afrique et le Pape Jean-Paul II l'a repris dans l'Exhortation Apostolique postsynodale *Ecclésia in Africa*: «Le Synode considère l'inculturation comme une priorité et une

urgence dans la vie des Eglises particulières pour un enracinement réel de l'Evangile en Afrique, une exigence de l'évangélisation» (*Ecclésia in Africa*, n° 59).

C'est fort de tout cela que Monseigneur Paul Kuassivi Vieira a décidé de porter une attention particulière à l'inculturation dans le Diocèse dont il a la charge; mais sans passion ni précipitation: «Un grand lucidité, un grand discernement, un profond sens ecclésial de la communion et de l'unité... Un amour de nos cultures, mais un grand respect, un respect sacré du Christ et de son Évangile» a-t-il lui-même dit dans l'interview accordée à l'UCB. Et comme l'esprit de Dieu précède toujours ses serviteurs dans la tâche qu'il leur confie, l'Ese que de Djougou a été bien préparé, en partie, par la Providence divine à cette urgence de l'Eglise. En effet, il parle couramment le Lokpa qui est l'une des quatre principales langues liturgiques parlées dans le Diocèse. Il s'efforce aussi de comprendre les autres langues et demande que des efforts soient entrepris dans ce sens par ses séminaristes. Mais cela ne suffit pas. L'Inculturation n'est pas que l'affaire de l'Évêque et de son presbytérat.

L'inculturation est une noble tâche qui implique tout le Diocèse. Le prophète Isaï l'affirme en stipulant que chaque peuple doit apporter sa note particulière à la gloire de Dieu par sa culture. De plus, le Christ est venu non seulement pour libérer l'homme mais aussi pour libérer le tissu culturel de sa multitude de péchés. Ce qui veut dire en d'autres termes qu'il n'est pas question de faire table rase de nos cultures et valeurs africaines. Les cultes traditionnels africains ne sont pas faits que d'obscurantisme et d'ésotérisme magico-sorciers. Il s'agit plutôt de discerner les éléments traditionnels authentiques en soumettant l'héritage culturel et culturel de nos peuples à une herméneutique rationnelle, et surtout à la lumière des Ecritures Saintes. Ainsi nous purifrons nos cultures pour ensuite en faire des instruments efficaces d'expression du message évangélique.

C'est la double option de l'inculturation où tous, aussi bien laïcs que clercs, sont appelés à travailler avec un engagement buté. Le moyen qui nous semble aujourd'hui le plus immédiat est celui de la recherche de nos identités culturelles et de leur herméneutique au regard de l'Evangile.

Nous voici au terme de nos cheminement. Au reste, nous sommes persuadés que le débat n'est pas clos, que la réflexion est à poursuivre pour une excellente percée de l'évangélisation dans cette région du Bénin qui a le privilège d'être cosmopolite. Si nous pensons que l'inculturation n'est pas une simple mixte de nos cultures à l'Evangile, mais «l'effort de penser le bois-heur de l'homme avec Dieu» (*Père Adoukonou Barthélémy*), il ne nous reste qu'à demander aux chrétiens du Diocèse de Djougou de se mobiliser comme un seul homme derrière leur Pasteur pour un épousissement total dans le Christ.

Max-Evariste Codjo
Hippolyte Béou Ooffa
Séminaire propédeutique



Le Rdc Père Yves Rocher, ancien Curé de Djougou

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

CHRONIQUE D'UN TRIDUUM CULTUREL AU SÉMINAIRE NOTRE-DAME DE FATIMA

Fidèles à leur esprit d'ouverture sur le monde et à leur traditionnelle fête patronale, les séminaristes de Parakou sous la houlette de leurs supérieurs ont organisé un triduum culturel.

Initialement prévu pour les 10, 11 et 12 mai, le triduum culturel de cette année académique 1995-1996 a été reporté aux 17, 18 et 19 du même mois. Précédé de 3 jours de préparation intense et de prière en l'honneur de Notre-Dame de Fatima, ce rendez-vous annuel a permis une fois encore aux séminaristes de montrer au public parakinois leurs talents.

Tout a donc commencé le vendredi 17 mai au soir par une représentation théâtrale, une mise en scène de la pièce du Nigérien Amadou Ousmane intitulée *Le Nouveau Juge*. Cette représentation très attrayante nous développe plusieurs thèmes. En effet, Ali Yobo le héros, après avoir passé une enfance malheureuse et sué au décès prématuré de son père sera pourtant un bon élève, un brillant étudiant en droit et un fils modèle. Les études terminées, il est nommé président d'un tribunal de première instance. Ali Yobo devient ainsi le nouveau juge avec une conception précise et distincte de la justice : elle : «*est une balance qui ne peut flétrir que sous le poids de la vérité*». Insensible aux sollicitations, aux diverses intrigues et aux multiples menaces et injonctions politiques, il luttera pour son idéal de justice. Il sera par la suite promu au poste de chef de cabinet au ministère de la justice.

En entracte, il y avait l'orchestre et une troupe folklorique du séminaire. Cette soirée époustouflante se passait dans l'enceinte du séminaire face à une cohue de spectateurs. Ce fut aussi l'occasion pour les séminaristes de mettre officiellement sur le marché la cassette religieuse qu'ils ont produite — la toute première dans l'histoire du séminaire — un chef-d'œuvre réalisé en collaboration avec l'Office de Radio diffusion et Télévision du Bénin (ORTB), station régionale de Parakou et le Centre Audio-Visuel (CAV) du Diocèse de Parakou. La soirée clôture alors tard dans la nuit servait d'anti-chambre aux activités sportives du samedi.

En effet, la journée du samedi fut réservée aux divers jeux sportifs. Ce fut en un premier temps le cross-country auquel pri un peu trentaine de séminaristes. Vient ensuite un match de basket. L'équipe du séminaire recevait son homologue les Sphinx de la ville de Parakou, une formation d'anciens basketteurs de Parakou. Les Sphinx l'ont emporté par un score de 65 - 33.

Cette compétition terminée, on s'est installé pour les concours de musique, belle initiative créée par le corps professoral du séminaire. Cette deuxième édition du festival musical intitulée «*La promotion du chant sacré*» connut une participation massive : vingt-et-un concurrents avec des hymnes composées dans diverses langues : fon, anglais, français, latin. Après délibération du jury, le père recteur Martin Adjou procéda à la remise des prix. Applaudissement et allégresse de la foule. Cette matinée finit ainsi dans la joie.

L'après-midi fut marqué par un match de foot-ball qui a mis aux prises deux formations du séminaire : les Eléphants et

les Diables noirs. Le score à l'issu du temps réglementaire étant de 2 buts partout, il a fallu attendre les tirs au but pour départager les deux équipes. Ce furent les Diables noirs qui remportèrent le match réunissant 6 tirs contre 5 pour les Eléphants.

Devant la foule saisie d'admiration, le père recteur procéda à la remise des trophées des différents jeux organisés. La journée s'acheva en liesse matérialisée par les vêpres solennelles du samedi soir.

Le dimanche 19 mai, dernier tableau de la kermesse, l'atmosphère était légèrement tendue le matin. Le territoire de Fatima était inondé d'ombre et de soleil ; le ciel était pur comme si les Anges l'avaient lavé. C'est dans cette ambiance que l'ordinaire son de cloche orienta tous les pas vers l'église. La messe dominicale présidée par le père recteur lui-même succéda aux laudes. Dans son homélie, il adressa tous ses remerciements aux séminaristes et aux fidèles dont le double soutien spirituel et matériel a été largement efficace. L'occasion est aussi offerte pour que chacun ait une idée claire de l'appellation Notre-Dame de Fatima.

C'était donc le 13 mai 1917 dans un village du Portugal, Fatima, que trois jeunes : Lucie de Santos (10 ans), François Marto (9 ans) et son frère Yacinthe (7 ans) aperçurent la Vierge Marie dans un arbre. Elle leur demanda de revenir cinq fois de suite. Le 13 juillet de la même année, la Très Sainte Mère promet un miracle qui se concrétisa le 13 octobre devant une foule de plus de 70 mille personnes. C'était à la sixième apparition. La Vierge parla aux enfants du retour aux commandements de Dieu et à l'Évangile. Elle invite les justes à faire pénitence pour les pécheurs afin de les présenter à la Ghémie éternelle. Elle demande aussi qu'on prie pour la conversion de la Russie et pour sa consécration au cœur immaculé de Marie.

Mais pourquoi ce titre fut-il attribué au Séminaire de Parakou ? Eh bien le 13 mai 1961, Monseigneur Robert Chopard-Lallier alors administrateur apostolique de la région du Nord posa la première pierre du futur séminaire de Parakou. Or dans le sanctuaire, ce jour était consacrée à la Vierge Notre-Dame de Fatima. L'heureuse coïncidence conduisit à dédier cette maison à Notre-Dame de Fatima.

Le prédicateur poursuivit son homélie en termes élogieux : l'amour mutuel, la fraternité qui doivent faire de cette maison le paragon d'une vie chrétienne étaient sa note tonique finale. Tout était pour le mieux ce dimanche afin de maintenir tout le monde dans la fête.

Sitôt la messe terminée, le studio musical n'a laissé une seule minute à aucune oreille d'entendre la brise légère du vent ni le son d'un oiseau essayant sa voix.

Après l'Eucharistie, commença alors une fête qui dura jusqu'au soir. Une forte ambiance régnait. Pour échanter la soif et assouvir la curiosité des étrangers, des salles de restauration et d'art furent érigées. Allez-y voir la qualité et la finesse des créations ! Même un philiste convaincu pouvait se rendre à l'évidence vu l'esthétique des «arts sénodatiques», symbole de «sacrifice et d'effort consenti» pour nous tenir aux mots du père supérieur. De surcroit, moults jeux étaient organisés pour

LE SÉMINAIRE SAINT-PAUL DE DJIMÉ À LA DÉCOUVERTE DU THÈME «PÉCHÉ»

Dans le souci d'apporter aux séminaristes toute la plénitude de leur formation spirituelle et surtout mariale, le Conseil permanent du séminaire Saint-Paul de Djimé composé des Abbés Abel Dognon, Melon Tchibozo, Barnabé Zomakpé, Nicolas Edjo, entourés des Pères Pascal Akabassi, Emmanuel Attindouh, Ignace Delfou et Irénée Zouantangui, a consenti à leur pèlerinage annuel à la grotte mariale Arigbo de Dassa-Zoumè, le samedi 25 mai 1996. Réalisent-ils leur désir ? —

«Le péché est une faute contre la vérité. L'homme propose et Dieu dispense — dit-on souvent. Le Seigneur était la disposition autrement du désir du Conseil. Le vendredi soir, le recteur nous informa que les véhicules qui devaient amener les pèlerins n'étaient plus disponibles. Il s'agira alors d'effectuer un pèlerinage «en semi-pèlerinage». Une messe quotidienne ouvrira cette mi-journée spirituelle. Aux environs de 9 heures, sous la houlette du Révérend Père Emmanuel, les séminaristes se lanceront à la découverte du thème «le péché».

«Le récognition, disait-il, est un temps de recueillement et de méditation sur un point de la foi». Le prédicateur mettait un accent singulier sur le silence intérieur et extérieur à observer lors de cette mi-journée spirituelle. «Je voudrais vous proposer comme thème «le péché» et je voudrais, qu'ensemble, nous découvrons le péché comme Jésus nous l'a enseigné». Tels sont les premiers mots du Révérend Père Emmanuel. D'ores et déjà, un grand silence régnait. Les séminaristes manifestaient leur intérêt pour ce thème lié à l'humanité. Bientôt leur attente sera comblée.

«Le péché est une faute contre la raison, continua-t-il, en effet, elle est la capacité que possède tout homme de trouver le bien et d'opter pour le bien. L'usage de la raison est important pour l'homme. Il est exigé par Dieu. La raison est compétente dans toute la vie de l'homme et dans toute sa conduite. Dieu qui nous a créé raisonnables, veut que nous mettions à profit cette raison. Ne pas en user est, par conséquent, un péché.

«Pourquoi le mauvais usage de la raison malgré la bonté de Dieu ? Le mauvais

soutient la fête qui n'a pris fin qu'aux environs de 19 h 30 mettant ainsi un terme à ce merveilleux triduum culturel qui laisse déjà ses ornements dans nos souvenirs.

Rendez-vous est donc pris pour l'année prochaine pour un nouveau triduum culturel. Rappelons tout de même que les recettes tirées de ces trois jours serviront dans le cadre de la formation des futurs pasteurs. Nous pouvons alors pour finir dire avec Voltaire dans *Candide ou l'optimisme* que : «c'est un très grand plaisir de voir et de faire des choses nouvelles». «Voir pour les nombreux étrangers transis d'émerveillement : «Faire» pour les séminaristes qui ont su mêler «l'utile à l'agréable».

Denis Kocou
Ambroise M. B. Kinkoun
Serge Soglohoum
Lucien Assogba
Didier Migan
Bertrand Kohouadé

Séminaire Notre-Dame de Fatima
Parakou

Pour tout corroborer, inspiré des plumes de saint Augustin, le prédicateur affirmait que : «Le péché est défini comme une parole, un acte, un désir contraires à la loi éternelle». Les séminaristes n'ont ménagé aucun effort pour suivre avec une attention particulière cette nouvelle découverte. Les questions qui déjà jaillissaient du cœur et de la bouche de certains apportaient plus de compréhension à l'instruction reçue. Une satisfaction appréciable se lisait sur tous les visages. Après la prière mettant fin à la causerie, le Père Emmanuel exposa le Saint Sacrement. Groupes par groupes, les séminaristes passaient louer le Seigneur et chanter ses merveilles avant de participer ensemble à l'adoration communautaire.

Les séminaristes ont parcouru avec aisance la route de la découverte du péché.

Daigne la Vierge Marie, Mère des Apôtres, aider les séminaristes dans l'approfondissement de ces nouvelles connaissances qui les amèneront à toujours éviter le péché.

Brice C. Ouinsou
Séminaire Saint-Paul de Djimé

DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE MONDE AU FIL DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE

LIBERIA : LE CONFLIT DU SIÈCLE PASSÉ

Quand les anciens esclaves devenus maîtres attisent la haine pour des générations.

200 000 morts en quelques années de conflits sanglants, plus d'un million de réfugiés. Le Liberia est encore et toujours divisé en factions rivales. Le pays, terre d'asile il y a plus d'un siècle et demie pour les esclaves libérés d'Amérique du Nord, paie un lourd tribu aux erreurs du passé qui attisent les haines d'aujourd'hui.

Liberia ou «terre de liberté». Le nom donné au premier État indépendant d'Afrique n'avait pourtant rien de trompeur pour les premiers Libériens, 20 000 anciens esclaves noirs d'Amérique rapatriés en 1821. Trompeur ? Dans ce pays dont le nom évoque non seulement la liberté des individus mais encore un climat de sécurité et de paix, le conflit coupe en réalité depuis plus d'un siècle.

Les dernières violences ont éclaté le 6 avril 1996. Elles s'inscrivent dans le prolongement du «nouveau» conflit qui ravage le pays depuis décembre 1989, et qui a déjà fait plus de 200 000 morts. Le 6 avril en effet, des combats ont opposé les milices fidèles à Johnson à celles qui appuient Taylor et Kromach. Les combats entre factions rivales redoublent d'intensité ces temps. Et des centaines de civils affluent à nouveau vers le même camp de Greystone, qu'ils avaient pourtant quitté une semaine plus tôt durant le cessez-le-feu. Le在同一

Les combats et les pillages de commerces et de maisons d'habitation ont contraint les 2 000 étrangers présents sur le territoire à quitter le pays. Plus de 20 000 civils libériens ont trouvé refuge dans le grand parc de l'ambassade américaine. Les témoignages en provenance de Monrovia, capitale à nouveau dévastée, faisaient état peu après le 6 avril de plusieurs centaines de blessés... et de cadavres abandonnés dans les rues ou commencant à se répandre les maladies contagieuses. La violence a contraint les organisations humanitaires à bloquer leurs actions. La capitale manque d'eau, de vivres et de médicaments.

Les luttes fratricides n'épargnent rien ni personne. Pas même les Églises. L'archevêché catholique de Monrovia, Mgr Michael Kpala Francis a dû quitter le pays pour se réfugier en Sierra Leone. A trois reprises, des groupes d'hommes en armes sont entrés à l'archevêché pour piller et menacer.

LA FIRESTONE : UN ÉTAT DANS L'ÉTAT

Bordé par l'océan Atlantique, avec au nord-ouest la Sierra Leone, la Guinée au nord et la Côte d'Ivoire à l'est, le Liberia a une superficie de 111 369 km² pour une population de 2,6 millions (1990).

(Lira la suite à la page 11)

L'ORGANISATION DE L'UNITÉ AFRICAINE (OUA) ET LA GESTION DES CONFLITS INTERAFRICAINS

La naissance de l'OUA, en mai 1963, à la conférence d'Addis Abeba, marque l'avènement de la première organisation panafrique dont le domaine d'actions s'étend à tous les secteurs politique, social, économique, éducatif, culturel, sécuritaire... L'OUA est une organisation de coopération entre les États africains et appuie son action sur deux principes, considérés comme inviolables: le respect des frontières issues de la décolonisation et la «non-ingérence» dans les affaires intérieures d'un État.

Le règlement pacifique des différends entre les États africains fait partie des missions inscrites dans la charte de l'OUA (articles 3 et 19). C'est à la Commission de médiation, de conciliation et d'arbitrage, que revenait cette mission, en vertu de la

charte de l'OUA. Mais son action est restée très limitée. En effet, si les États de l'OUA ont reconnu, conformément au droit international, l'obligation de régler pacifiquement les conflits qui les opposent, rien ne les oblige à reconnaître la compétence de l'OUA ou de l'un de ses organes (dont les décisions n'ont aucun caractère obligatoire).

Par ailleurs, la Charte n'a pas doté l'OUA d'une force armée permanente et plusieurs projets successifs se sont soldés par des échecs, faute d'accord entre les différents membres de l'organisation. En effet, une opposition irréductible avait marqué les débats préliminaires à la création d'une union africaine, comme l'Ivoirien Houphouet Boigny d'une part, et les promoteurs du projet panafricain des

«Etats-Unis d'Afrique» du Ghana et Kwame Nkrumah d'autre part. La seule issue possible fut de rédiger des textes suffisamment vagues pour mettre tout le monde d'accord. Ainsi s'expliquent certaines des faiblesses de la charte. Ces deux conceptions de l'Unité africaine ont marqué l'histoire de l'OUA, l'une ou l'autre dominant selon les circonstances.

Confrontée à des conflits ouverts, privée de moyens militaires propres, l'organisation a donc tenté de mettre en place des forces ad hoc en vue de résoudre un conflit. Ce fut le cas au Tchad où l'OUA déploya entre novembre 1981 et juin 1992 une force interafricaine de 4 000 hommes. Seuls le Zaïre, le Sénégal et le Niger acceptèrent d'envoyer des militaires au Tchad, tandis que le Bénin, le Togo, la Guinée et le Gabon firent défection, et que l'Algérie et Madagascar refusèrent tout de participer à cette force interafricaine. Ces difficultés d'ordre politique, ajoutées au manque de moyens matériels et financiers avaient considérablement limité la capacité de l'OUA.

AUTRES MODES DE RÉGLEMENT

L'OUA a favorisé une politique d'apaissement «à l'africaine», que l'on appelle aujourd'hui diplomatie préventive, qui priviliege l'échange entre les États et un peu presque toujours sur l'habileté politique et le charisme d'un Secrétaire Général ou sur l'existence d'un groupe de pression suffisamment fort pour amener les parties à composer. Dès 1963, la méthode fut éprouvée dans le cadre du conflit algéro-marocain. Un cessez-le-feu fut signé grâce à la médiation de Modibo Keita et d'Haïdara Sélassié.

Dans le domaine du maintien de la paix, l'échec du Tchad a conduit les États à se tourner vers les organisations sous-régionales. Ainsi, au Liberia, c'est la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui a décidé, en 1990, de la création d'une force de maintien de la paix (ECOMOG du sigle anglais de la Communauté Ecowas Crisis Fire Monitoring Group) dont le Nigeria assure le rôle moteur. Mais là encore, les résultats ne sont pas, loin s'en faut, concluants. La place exorbitante occupée par les forces de Lagos a conduit l'ECOMOG à prendre partie dans le conflit en violation de son mandat.

Les échecs de l'OUA dans le domaine du maintien de la paix avaient conduit l'ONU à se faire de plus en plus présente sur le continent africain dans les années 80: Angola, Mozambique, Namibie, Somalie... Mais, à partir de 1990, conscients des mutations intervenues dans le monde depuis la fin de la guerre froide, les Chefs d'Etat africains ont compris qu'ils devaient doter des moyens de régler eux-mêmes leurs différends.

LA DÉCLARATION DU CAIRE

C'est le 30 juin 1993, lors du 29ème Sommet de l'OUA au Caire, qui marque également le trentième anniversaire de l'organisation panafrique, que les Chefs d'Etat africains, et en particulier le Secrétaire Général de l'OUA, M. Salim Ahmed Salim ont tenu à réaffirmer le rôle de l'Organisation dans un domaine prioritaire, celle

(Lira la suite à la page 12)

REPONSE AU JEU GRILLE DU BENIN A DECODER de la page 5

1 = A — 2 = R — 3 = S — 4 = E
— 5 = I — 6 = L — 7 = D — 8 = U
— 9 = O — 10 = C — 11 = P —
12 = B — 13 = T — 14 = A — 15 = N
— 16 = P — 17 = V.

REPONSE AU JEU OCTOGONE DES PLANÈTE de la page 5

MERCURE

REPONSE AU JEU ROUE MESSAGERE de la page 5

En partant de la lettre V sous la patte droite de l'oiseau, on peut lire:
« VA BIEN AU MOULIN QUI Y
ENVOIE SON ÂNE »

DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE MONDE AU FIL DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE LIBERIA : LE CONFLIT DU SIÈCLE PASSÉ

(Suite de la page 10)

Le sous-sol ne possède ni pétrole ni charbon. Il est en revanche riche en uranium, en or, diamant, cuivre et zinc. Les industries sont peu développées, même si le pays compte la plus grande plantation de caoutchouc du monde. Une plantation qui appartient à la multinationale Firestone, considérée comme un Etat dans l'Etat. Avec son organisation autonome de sécurité, sa propre gare, son chemin de fer, sa radio. Sans parler de son aéroport et de sa banque.

Cacao, café, huile de palme, banane et azu complement la production agricole du Liberia, qui peut se targuer de posséder la toute marchandise — bâtiment pavillon sous ses couleurs du moins — la plus nombreux. Près de 40% des navires marchands du monde entier. Pour des raisons fiscales, a défaut de sécurité souvent. Et au grand dam des mouvements écologistes.

L'HISTOIRE POUR COMPRENDRE LES HISTOIRES...

Tenter de comprendre mais de cerner les causes des haines qui déchirent et ravagent le pays depuis plus d'un siècle n'est pas chose aisée. Mais l'histoire est d'un grand secours. Pour constater entre autres, que les luttes d'aujourd'hui opposent les descendants d'esclaves noirs rapatriés d'Amérique aux autochtones qui voient en «ces fils de rapatriés» ni plus ni moins que des colons,

L'histoire du Liberia d'aujourd'hui commence avec l'«American Colonization Society», une organisation «philanthropique» fondée aux Etats-Unis d'Amérique en 1816. Elle pensait faire de cette partie de terre d'Afrique — la côte de la Guinée — la nouvelle patrie des esclaves de couleur qui venaient d'être affranchis. De vastes terrains furent alors achetés par des membres de cette société, lesquels commencèrent à traiter avec les chefs locaux jusqu'à la conclusion d'un accord, le 13 avril 1821.

Des groupes d'esclaves libérés ne tardèrent pas à débarquer dans ce «nouveau pays» dont le nom de «Liberia» ne sera trouvé que six ans plus tard, en 1827, par un pasteur protestant. L'«American Colonization Society» comptait dans ses rangs des hommes politiques importants, dont le président James Monroe. D'où le nom de la capitale fondée en 1821 : Monrovia.

Le rapatriement des anciens esclaves fut considéré comme un acte normal de réparation envers ses populations réduites à l'esclavage pour les blancs. Mais l'acte cachait en partie seulement la vraie raison, à savoir éviter des problèmes sociaux et politiques trop graves si un nombre trop important de Noirs libres restait aux Etats-Unis.

LES ANCIENS ESCLAVES DEVIENT MAITRES : L'APARTHEID AVANT L'HEURE

Il aura fallu 26 ans, depuis le premier débarquement des nouveaux citoyens, pour assister à la naissance proprement dite de l'Etat du Liberia, le 26 avril 1847. Le premier Président de la République indépendante de l'Afrique, Joseph Roberts, s'engagea tout d'abord à détruire le commerce clandestin des négriers dans les régions avoisinantes. Mais la première erreur, sans doute portée de haines à répétition entre générations, n'allait pas tarder

à être commise. Puisqu'une des premières mesures du nouvel Etat fut de refuser les droits civils à 16 tribus aborigènes, tenues dans un état de sujétion, 16 tribus qui se virent par-dessus le marché refuser la liberté de mouvement.

Sur cette terre qui devait être le modèle d'une «liberté pleine et authentique», allait s'instaurer de fait une situation d'esclavage, duquel était pourtant sorti les nouveaux tenants du pouvoir. Cet état de fait dura plus d'un siècle et demi. Plus de 150 ans durant lesquels les Afro-américains n'ont cessé de pratiquer une politique de classe. En enrichissant grâce à l'exploitation des populations autochtones.

Au début du XXe siècle, la République, endettée jusqu'au cou, était au bord du gouffre. Son indépendance, alors menacée, fut toutefois renforcée grâce à l'habileté politique du Président Blyden, originaire des Antilles. Il trouva dans les rapports avec les Etats-Unis, un développement nouveau. Ce développement des rapports économiques allaît être repris par le Président afro-américain William Tubman, arrivé au pouvoir en 1943. Cela coïncida avec l'instauration d'un accord entre la différence entre le niveau de vie des Afro-américains et le reste de la population. En 1976, commençèrent les premiers graves incidents à Monrovia, au cours desquels la police massacra 32 personnes et en blessa au moins 200.

LES FAUX CESSEZ-LE-FEU ET LES VRAIS APPELS AUX ARMES

Le 12 avril 1980, un Aborigène, le sergent Samuel Doe, allaît prendre la tête



d'un coup d'état. Il fit passer devant le peloton d'exécution une grande partie du précédent gouvernement, après des procès sommaires. De nombreuses familles de descendants des anciens esclaves libérés, passèrent de nouveau l'Atlantique. Mais en sens inverse cette fois. Par peur des conséquences du coup d'état.

Le nouveau gouvernement de Doe était composé de militaires et de membres du Parti progressiste populaire et du Mouvement pour la Justice en Afrique. A défaut de pouvoir créer un Etat ou les Aborigènes

pourraient enfin accéder aux domaines économiques, politiques et sociaux. Samuel Doe se limita à amener au pouvoir sa propre ethnie, les Kram, en se comportant de manière cruelle et atroce. N'hésitant pas à éliminer ses propres compagnons de «révolution».

Les années qui ont suivi ont été dominées par des combats contre Samuel Doe, ainsi que par des représailles et des affrontements armés pour éviter les tentatives de révolte. Le 23 décembre 1989, n'ayant pas réussi à empêcher une tentative de coup d'état mené par Charles Taylor et de Prince Johnson, à la tête de 500 rebelle. Le 9 septembre 1990, Samuel Doe fut assassiné après avoir été torturé. Pendant que Prince

Johnson se proclamait Président.

Le Général Anyankpe a dit avoir inspecté le mardi 28 mai dernier le quartier résidentiel et diplomatique de Mamba Point, le palais de la présidence, les quartiers de Congo Town et Painesville à l'Est de Monrovia, le camp bocager où sont retranchés les combattants Kram de Johnson Roosevelt. Ils auraient accepté le lundi 11 juin dernier de quitter le camp en rendant partiellement leurs armes.

Toutefois, le nombre de civils hésitent encore à rentrer chez eux par peur d'une nouvelle explosion de violence, comme cela s'était déjà produit plusieurs fois.

D'ailleurs, des centaines de Libériens cherchent vainement à prendre refuge dans des pays de la Sous-région. En effet, partisans du navire Zolotoff fuyant le Liberia s'en sont vu refuser l'accostage à Accra, au Ghana. D'un ton ferme, le ministre des affaires étrangères ghanéen M. Obey Asamoa a réitéré le mardi 10 juin dernier son refus d'accueillir les quatre cents réfugiés dont deux cent trente six Libériens qui étaient à bord du navire. Mieux, accusant les organisations internationales, M. Asamoa s'est exclamé : «Où étaient ces bateaux transportant des réfugiés libériens qui ont été refoulés d'autres pays ouest-africains ? Elles se réveillent lorsque ces réfugiés atteignent les eaux territoriales du Ghana et nous demandent de les accueillir» a déploré le ministre des Affaires étrangères.

M. Asamoa faisait allusion notamment au Bulk Challenge, un cargo nigérien transportant plus de deux mille réfugiés à son départ de Monrovia et qui avait été repoussé le mois dernier par divers pays, avant d'être autorisé à accoster au Ghana.

La situation est assez préoccupante dans cette partie de l'Afrique. A la crise angolaise qui sévit dans ce pays, il convient de commencer par trouver des solutions endogènes. A cela, les hommes politiques toutes tendances confondues ont un rôle fondamental à jouer en cultivant une dose suffisante d'humour du prochain et en acceptant l'autre dans sa différence. Telle est l'étape ultime à franchir pour rendre efficace tout appui d'où qu'il puisse venir renforcer le processus de la paix au Liberia.

La Croix du Bénin / APIC / fidès

Les descendants des Afro-américains constituent 10% de la population. Malgré le développement de l'Instruction publique et privée durant ces dix dernières années, les analphabètes représentent 65% de la population. La religion officielle était le christianisme dans les périodes de stabilité politique, mais une partie importante de la population est musulmane, et les autres sont de rites traditionnels animistes. Quant aux catholiques, ils ne représentent que 3,4% de la population. L'Eglise catholique est particulièrement présente dans les domaines de l'éducation et de l'assistance, avec des jardins d'enfants pour 5 700 écoliers, 36 écoles primaires et 26 écoles secondaires, l'hôpital, 17 dispensaires, 21 pâturages, 7 orphelinats, une maison pour personnes âgées et une autre pour personnes handicapées.

14 JUIN 1963

DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE MONDE AU FIL DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE
L'ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE (OUA) ET LA
GESTION DES CONFLITS INTERAFRICAINS

(Suite de la page 10)

du maintien de la paix et de la sécurité, en créant le mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits.

Les principes guidant l'action du mécanisme sont les mêmes que ceux qui figurent dans la charte de l'OUA: respect des frontières issues de la décolonisation, non-ingérence dans les affaires intérieures des États, recherche d'un règlement pacifique des différends. Cependant, les débats qui ont entouré la création du mécanisme ont révélé un changement important dans l'habitude des Chefs d'États africains. Ceux-ci ont en effet reconnu, à l'exception du Soudan, que l'ingérence dans les affaires intérieures d'un État pourrait être décidée, le cas échéant, par l'organe central du mécanisme. Il s'agit là d'une avancée essentielle même si elle ne peut être suivie d'effets immédiats.

Le but premier du mécanisme est de prévoir et de prévenir les conflits avant qu'ils ne se produisent. En cas de conflit ouvert, il s'agira de favoriser la recherche d'une solution négociée par tous les moyens. Il est spécifié qu'en cas de dégradation de la situation, l'aide financière, logistique et militaire des Nations

L'organe central du mécanisme est composé des Chefs d'États des pays membres du bureau en exercice de la Conférence des Chefs d'États. Les 11 membres actuels sont la Tunisie (Président), le Bénin, le Tchad, la Côte d'Ivoire, l'Egypte, l'Éthiopie, l'Île Maurice, le Nigeria, l'Afrique du Sud, la Tanzanie, le Zaïre. Leurs décisions, adoptées par consensus, sont exécutées par le Secrétaire général et le Secrétaire permanent du mécanisme.

Le secrétariat permanent du mécanisme est assuré par la «Division Gestion des Conflits» qui avait été créée en mars 1992 au sein du département politique de l'QUA.

Le mécanisme est financé par un fonds spécial dit « fonds pour la paix » (Article 23 de la Déclaration du Caire) dont le budget est prélevé sur le budget régulier de l'OUA et sur contributions volontaires. En outre, il est prévu que le « fonds pour la paix » puisse également être alimenté par les contributions d'Etats non membres de l'OUA et d'organisations internationales. Ainsi, depuis sa création en novembre 1993, le fonds pour la paix a jusqu'à ce jour reçu environ 9,5 millions de dollars (plus de 4.750 millions de francs CFA) dont 3,9 (plus de 1950 millions de F CFA) versés par les Etats-Unis et 2,8 (soit plus de 1400 millions de francs CFA) par l'OUA sur son budget général. D'autres pays ont également participé au financement du mécanisme comme l'Indonésie (15.000 US\$) soit plus de 7,5 millions de francs CFA, la Chine (50.000 US\$) soit plus de 25 millions de francs CFA, l'Italie (200.000 US\$) soit plus de 100 millions de francs CFA. Dans la pratique, les contributions peuvent également être versées à l'occasion de cas particuliers. Ainsi, les Etats-Unis, l'Allemagne, et la Belgique ont contribué au financement de la mission d'observation de l'OUA au Burundi (MIOB).

RÉALISATION DU MÉCANISME

Dans une note de janvier 1995 introductive à la 61^{ème} session ordinaire du Conseil des ministres de l'OUA, le Secrétaire Général de l'Organisation africaine fait le bilan des actions menées dans le cadre des crises les plus récentes. Il apparaît à la lecture du rapport de M. Salim Ahmed Salim que l'OUA est représentée dans la plupart des conflits qui frappent le continent africain.

Mais son action se limite le plus souvent au suivi intensif de la situation par le Secrétaire Général lui-même ou son représentant, au maintien du dialogue avec les parties et parfois à l'envoi de missions d'évaluation (Angola, différant frontalement entre le Cameroun et le Nigeria, Liberia, Rwanda, Sahara occidental, Somalie, Sud-Soudan). Dans le cadre de la crise burundaise l'OUA a déployé une mission d'observation, la MIOB, qui est présente à Bujumbura et dans cinq (5) provinces du pays. Enfin, l'OUA a participé à l'observation des élections en Guinée-Bissau, au Mozambique, au Niger et à São Tomé et Principe.

En outre, le Secrétaire Général rappelle que l'OUA a présidé une série de négociations entre le gouvernement gabonais et son opposition, qui ont abouti à la signature d'un protocole d'accord portant, entre autres, sur les questions électorales, la démocratie, l'Etat de droit et un programme de transition, en septembre 1994 à Libreville. De même, l'OUA s'est associée aux efforts entrepris pour circonscrire la crise qui est survenue au Congo après les élections législatives.

En terme de mesures concrètes, le bilan paraît plutôt mince mais, ainsi que l'a reconnu M. Salim Ahmed Salim lui-même, les contraintes juridiques et matérielles ne permettent pas au mécanisme d'envisager actuellement des actions de plus grande ampleur. C'est pourquoi le Secrétaire Général appelle dans son rapport à un engagement politique et financier des États africains parce que « si [les États africains] veulent convaincre les autres [ils doivent] démontrer de concrete manière [leur] détermination en appuyant [leur] propre action ».

En effet, d'une part, l'OUA ne peut constituer que des missions civiles et militaires d'observation et de vérification de durée et de taille limitées (article 15 de la Déclaration du Caire). Il est entendu qu'en cas de conflit armé, il sera fait appel aux Nations unies si, et seulement si, les parties sont d'accord (article 16). Cette disposition de la déclaration du Caire n'est pas sans intérêt. Elle montre que l'Afrique, consciente de son manque de moyens, reconnaît la nécessité de faire appel à l'ONU qui détient d'ailleurs le monopole de l'usage de la force contre un Etat. On peut y voir également la volonté des Etats africains de réaffirmer leur appartenance pleine et entière à la communauté internationale face aux discours alarmistes sur la marginalisation de ce continent; M. Salim Ahmed Salim rappelle d'ailleurs dans son

turent probablement un frein majeur à l'action du mécanisme dont les moyens sont très insuffisants. Depuis sa création, le mécanisme a quand même pu se doter, grâce au fonds pour la paix, d'une capacité d'intervention sous forme de moyens matériels permettant d'équiper une centaine d'observateurs et d'un embryon de « salle de suivi des opérations » informatisée, mais à l'échelle des besoins du continent; cela semble bien insuffisant.

Au-delà des limites imposées par la structure du mécanisme et le manque de ressources, le mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits risque de rencontrer des oppositions à son action.

En effet, lors de la première présentation du projet par Salim Ahmed Salim, un certain nombre de Chefs d'Etats s'étaient montrés très réservés sur l'extension du rôle de l'OUA, craignant peut-être de donner prise aux velléités d'ingérence de certains. Les Chefs d'Etat du Soudan de l'Érythrée et du Zaïre s'étaient notamment exprimés en ce sens. De son côté, le Président kényan avait insisté en particulier sur les problèmes financiers, politiques et logistiques que poserait la mise en place d'une force d'intervention interafricaine liée au mécanisme. Mais c'est le Président soudanais, Cimar El Béchir qui s'était montré le plus virulent, en rappelant la nécessité d'indépendance d'un tel mécanisme, il avait mis en garde ses pairs contre le danger d'ingérence (notamment, par le biais du financement) des pays étrangers auxquels le continent africain aurait vraisemblablement recours pour l'établissement d'un système de sécurité pan-africaine.

Le nouveau mécanisme n'a pas encore fait ses preuves et certains le comparent à une coquille vide. Il est vrai que l'absence d'un outil militaire limite considérablement la portée des actions du mécanisme qui ne peut guère aller au-delà de son rôle de médiateur. Il n'en reste pas moins que cette initiative, comme les oppositions qu'elle a suscitées, marque un changement d'attitude important des États africains et montre qu'ils sont décidés à tenir de pren-

La mise en place d'un organisme ou d'un système panafrique visant au maintien de la paix et de la sécurité sur le continent.

A cet égard, l'OUA joue un rôle non négligeable de forum de discussion et offre un cadre approprié pour les mesures de diplomatie préventive. Cette implication croissante de l'OUA en matière de diplomatie préventive — par le biais du mécanisme — doit être saluée, et n'est pas sans intérêt pour le maintien de la paix et de la stabilité en Afrique. De même, l'attachement que les États africains ont manifesté pour les structures de l'OUA — en particulier pour le mécanisme — lors des discussions récentes sur le maintien de la paix et la prévention des conflits en Afrique témoigne d'une volonté politique régionale d'impliquer les Africains dans la gestion et le règlement des conflits qui frappent leur continent.

DÉFICIT DU BUDGET

Les échecs répétés des Africains dans le domaine de la sécurité et de la défense semblent résulter d'une conjonction de facteurs défavorables. D'une manière générale, l'action de l'Organisation se trouve limitée

par un déficit chronique du budget, de grande partie à la faible capacité contributive des États-membres. Ce manque de moyens a, parfois, conduit l'organisation à faire appel à des pays tiers qui réduisent encore sa liberté d'action. Du point de vue institutionnel, la capacité d'action de l'OUA est limitée parce que les décisions (adoptées à la majorité des deux tiers) nécessitent souvent le consensus raison du fait des groupes de pression qui n'ont aucun caractère contraignant pour les États-membres sauf les décisions relatives au fonctionnement interne de l'Organisation. L'Organisation est donc, naturellement, dépourvue du pouvoir de sanctionner; le refus d'un État d'appliquer telle ou telle décision ne peut entraîner qu'une protestation ou une condamnation morale. Ultime limitation à l'action de l'OUA, Conseil des ministres sense veiller à l'application des décisions de la Conférence des Chefs d'États, est responsable devant cette même institution composée des Chefs d'Etat qui nomment les ministres appelés à représenter leur pays au sein du Conseil.

Outre le manque chronique de moyens dont souffrent l'OUA et ses États-membres, il faut souligner la concurrence qui s'est installée entre l'OUA et d'autres organisations régionales de sécurité africaines (Ligue arabe, CÉDÉAO). Toutes ces organisations régionales se sont dotées d'accords leur permettant de traiter des problèmes de sécurité au niveau régional, considérant que la paix, la sécurité et le développement sont indissociables. On peut citer, entre autres, l'Accord de Non-Aggression et d'Assistance en matière de Défense (ANAD) signé en 1977 dans le cadre de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CÉAO), le Protocole d'Assistance Mutuelle de la CÉDÉAO datant de 1981 ou encore le Conseil pour la Défense commune de l'Union du Maghreb arabe (UMA). Cette profusion d'organisations aux attributions plus ou moins bien définies est un frein à leur efficacité et prive l'OUA du monopole dans le domaine de la gestion des conflits.

Le conflit frontalier qui oppose le Cameroun et le Nigeria à propos de la délimitation de leurs frontières maritimes est d'abord soumis à la CÉDÉAO avant d'être renvoyé devant l'OUA en 1981.

Mais il existe des obstacles «externes» à l'élaboration d'une véritable politique interafricaine dans le domaine de la paix et de la sécurité. Ainsi, la forte indépendance militaire et financière des Etats vis-à-vis des paysseurs n'a pas facilité la tâche de l'OUA. De même, pendant la période de la guerre froide, l'interventionnisme des puissances occidentales dans les conflits africains a éliminé les chances de voir l'Afrique se responsabiliser dans le domaine de la sécurité. Même lorsque les causes du conflit étaient internes, l'intervention de puissances étrangères l'avaient prolongé, comme ce fut le cas en Namibie, en Angola ou en Ethiopie.

Malgré ses défauts, on reconnaît généralement à l'OUA le mérite d'avoir joué un rôle modérateur au nom de l'unité africaine en s'efforçant de faire prévaloir le principe d'intangibilité des frontières. Il n'en reste pas moins qu'elle est apparue très démunie face aux conflits les plus récents, au Liberia, au Rwanda ou en Somalie.